

Spécial congrès 1^{er} et 2 février 2010

Rapport
d'activités 2005-2009

FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES,
ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

RESPONSABLE :
LUC MARTIN-CHAUFFIER
21 RUE JULES FERRY
93170 BAGNOLET
TÉL : 01 48 18 88 22
TÉL : 01 48 18 88 58
FAX : 01 48 18 88 91
COURRIEL

SITE

Continuer et progresser

Quatre ans après notre dernier congrès, nous atteignons environ 12 000 adhérents en sachant que nous avons posé la première pierre de notre fédération en 1998 avec 3 adhérents au départ.

Les prochaines années jusqu'en 2013 vont être riches en événements, en particulier dans le monde syndical qui n'est qu'au début de son aggiornamento.

L'idée du rapprochement avec la CFE-CGC doit nous servir de leçon, de manière à ne pas recommencer des opérations tombant du ciel, sans préparation approfondie.

Les organisations syndicales françaises sont toutes vouées à se rapprocher par affinités de valeurs et de projets. Pour juger de la compatibilité entre telles ou telles centrales, il faut en amont beaucoup travailler ensemble. Cela implique des échanges entre dirigeants, entre militants, entre syndicats d'entreprises. Cela se fait depuis longtemps entre syndicats français. Mais, jusqu'à présent, les échanges étaient plus de circonstances, de rapports

de force et non axés sur la possibilité de travail en commun à long terme.

Les ententes syndicales à venir, puis les rapprochements « si affinités » seront le résultat de contacts et de discussions longs dans le temps. Le « blitzkrieg » n'est plus de mise.

Nos syndicats doivent surmonter les aversions naturelles qui se sont construites en plus de dix ans de contestations systématiques de la part des cinq autres fédérations de nos secteurs.

Nous devons dans la mandature qui s'ouvre jusqu'au prochain congrès de la fédération, nous évertuer à accentuer notre présence dans le paysage syndical qui nous concerne professionnellement. Nous faisons globalement environ 9 % dans les banques et un peu plus de 11 % dans les assurances, cela nous met dans les secteurs financiers au total à près de 10 %.

Nous devons avoir pour objectif d'être à près de 12 %. Dans les banques, nous donner pour objectif d'atteindre plus de

**POUR LES ENTENTES
SYNDICALES, LE BLITZKRIEG
N'EST PLUS DE MISE**

11 % et dans les assurances 13 à 14 %. Ce sont des objectifs à notre portée, voir dépassables.

La construction du nouveau groupe BPCE doit nous inciter à réfléchir sur les futures constitutions de nouveaux groupes industriels en particulier sur le fonctionnement de nos structures syndicales.

Notre crédibilité sera fonction de notre capacité à répondre aux évolutions sociales. Notre originalité résidera dans notre capacité à envisager les évolutions sociales à long terme, à réfléchir aux évolutions du modèle social français en considérant que les fondations sur lesquelles il repose, sont les garanties de la préservation des valeurs que nous défendons dans et avec l'UNSA.

Luc Martin-Chauffier



Fédération Banques, Assurances, Sociétés Financières

Rapport d'activités

2005-2009

La période 2005-2009 a été marquée par la continuation de notre développement dans les assurances, les banques, les sociétés financières et les institutions financières mais aussi par le rapprochement avec Groupama et Crédit Agricole de l'UNSA 2A.

Deux évènements sont intervenus pendant cette période. L'un étant la conséquence de l'autre.

La loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale a bouleversé, bouleverse et bouleversera le monde syndical et le dialogue social. Elle a eu pour conséquence de déclencher une tentative de rapprochement entre l'UNSA et la CFE-CGC. Cette opération a fini par ne pas se faire au bout de 9 mois. Avec le recul, nous avons là les principaux évènements qui ont marqué la période entre deux congrès de notre fédération.

Assurances

Après avoir obtenu la représentativité dans la branche assurances le 30 juin 2005 suite à une enquête du Ministère du Travail, nous l'avons perdue le 23 octobre 2007 après un recours par les organisations syndicales devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise qui a annulé la décision ministérielle prise en notre faveur. Le Ministère a fait appel devant la Cour d'Appel de Versailles, laquelle a rejeté l'appel du Ministère le 15 décembre 2009. En conclusion, nous ne sommes pas représentatifs dans la branche assurances.

Pendant cette période, la Fédération a participé aux négociations de branche qui ont porté principalement sur les dossiers prévoyance, santé, retraite, formation professionnelle et minima salariaux. Michel RIZZO a piloté ces négociations en organisant les débats sur les thèmes abordés (commission technique assurances) et en veillant à l'équilibre des équipes de négociation UNSA (compagnies, mutuelles, Groupama).

Nous avons créé de nombreux syndicats dans les assurances. Ce fut le cas avec la Maif où nous représentons 12,15 % des voix et dont le responsable a été élu responsable de l'UD 79 en raison de son militantisme actif.

Nous avons également créé un syndicat à la Macif dans le Nord Pas de Calais où nous avons fait 7

% des voix en 2009, nous avons du mal à nous développer dans le reste de la France. Dernièrement nous avons créé des sections syndicales (Loi 2008) chez Aviva et Allianz à Strasbourg.

Chez Generali nous avons dû retirer son affiliation au responsable initial pour son non activité et après une longue bataille en interne, contre la direction et les autres syndicats devant la justice, nous avons été déclarés représentatifs grâce à une nouvelle équipe qui a obtenu en 2007, 13,42 % des voix aux élections des comités d'entreprises devant la CGT et la CFTC.

Un autre fait marquant a été le rapprochement avec le syndicat UNSA 2A de Groupama, rapprochement amorcé lors du Congrès National de Nantes en 2005 qui, grâce à Robert Kupferlé a permis à Groupama d'avoir la double affiliation UNSA 2A et Fédération Banques Assurances.

UNSA Groupama représente 16,33 % des voix dans une entreprise de plus de 18 000 personnes à l'effectif. Nous sommes seconds derrière la CFDT.

**Notre développement
a continué
dans tous les secteurs**

Fédération Banques, Assurances, Sociétés Financières

Rapport d'activités

2005-2009

Dans les assurances, nous représentons 11,11 % des voix dans la branche qui regroupe près de 130 000 personnes, notre statistique porte sur 112 000 personnes.

Nous sommes absents chez MMA et au GAN.

Notre perte de représentativité devant les tribunaux a handicapé le fonctionnement de notre commission technique assurances car le sujet fédérateur de la politique de branche avait disparu. Michel Rizzo l'animait tant que nous étions convoqués aux paritaires FFSA.

Banques

Le syndicat SUNI de la BRED nous a définitivement rejoint en 2005.

Après de très nombreux procès en représentativité, il a été reconnu représentatif et lors des dernières élections des CE en 2009, il a confirmé sa prédominance dans la première des Banques Populaires en faisant 49 % des voix au total des 6 CE de la BRED.

Nous sommes première organisation syndicale à la BRED. Ce résultat ajouté à notre présence antérieure en 1^{ère} place à la BPVF et à la BPBFC nous rend potentiellement représentatifs dans la branche Banques Populaires avec 11,01 % des voix. Nous avons engagé une demande d'enquête de représentativité au Ministère du Travail dans la

branche Banques Populaires.

La création du groupe BPCE qui est le mariage des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires (incluant la filiale commune NATIXIS) nous met dans l'obligation de nous coordonner sur le plan syndical interne, dans ce nouveau groupe le but étant de peser ensemble sachant qu'actuellement nous sommes en voix les seconds derrière la CFDT. Nous avons créé depuis 2005 de nouveaux syndicats dont HSBC où, malgré les contestations classiques des autres, nous représentons en voix aux élections CE en 2009, 11 % des voix dans une entreprise de 10 000 personnes. Une action en représentativité nationale est en cours et nous avons créé une section sur l'établissement Ouest basée sur Poitiers.

Nous avons créé un syndicat chez Natixis à partir de militants venant de la CDC en petit nombre. Nous sommes en deçà des 10 % en voix, notre apport initial en effectif étant une goutte d'eau dans une entreprise de 7 000 personnes. Natixis fait partie du nouveau groupe BPCE.

Nous sommes toujours absents du groupe CIC, des « 3 vieilles » (BNP Paribas, LCL, Société Générale). Nous n'avons pas réussi à nous implanter à la BP Alsace, à la BP Occitane nous avons un syndicat en sommeil, et nous avons un début d'implantation à la BP Sud qui devrait se concrétiser en 2010.

Nos syndicats du Crédit Mutuel regroupés dans la FOSAB se développent, nous faisons 11 % des voix dans la branche mais la Loi du 20 août s'applique

à nous comme aux autres, ainsi dans certaines fédérations du Crédit Mutuel nous sommes en deçà des 10 %, malgré de bons résultats par ailleurs dans le groupe.

Notre absence des Banques du groupe CIC nous handicape car le Crédit Mutuel de Strasbourg a racheté l'ensemble des banques du groupe CIC rendant dépendants les deux groupes.

Enfin comme l'a fait Groupama UNSA 2A, le Crédit Agricole UNSA 2A, a décidé de prendre une double affiliation UNSA 2A et Fédération Banques Assurances. Nous travaillons ensemble pour nous développer dans le Crédit Agricole. La disparition des frontières entre nos deux fédérations est une avancée forte et un exemple de coopération dans l'Union.

Notre implantation, grâce à l'application de la nouvelle loi, s'effectue dans de petits établissements (NEF, American Express, BSI-IFA, ...) : l'objectif est d'accompagner ces équipes, d'en créer de nouvelles et bien entendu, de travailler à élargir notre présence au sein des grandes structures AFB.

Fédération Banques, Assurances, Sociétés Financières

Rapport d'activités

2005-2009

Sociétés financières

Nous avons créé trois sections syndicales, une chez Amex, l'autre à la Nef, la troisième à Barclays Patrimoine où nous avons obtenu aux élections CE 2009, 12,50 % des voix.

Par ailleurs, le Crédit Immobilier de France qui avait sa propre convention collective a adhéré à celle des sociétés financières. Nous représentons dans cette entreprise de 2 500 personnes, 48 % des voix.

Institutions financières

Nous sommes devenus en 2009, première organisation syndicale dans le groupe Caisse des Dépôts et Consignations. Nous avons, par ailleurs, été rejoint par un syndicat indépendant, le SIC à la Banque de France où nous n'existions pas. Nous avons désormais un syndicat UNSA BDF.

Au total

Nous totalisons 34 syndicats et sections syndicales, certains syndicats nationaux étant eux-mêmes constitués de nombreuses sections syndicales, c'est le cas des Caisses d'Épargne, du Crédit Agricole, de Groupama, du Crédit Mutuel, de la CDC...

Nous totalisons environ 12 000 adhérents, ce qui fait de notre fédération la deuxième du privé dans l'UNSA derrière les transports.

L'épisode CFE-CGC

L'éventualité d'un rapprochement avec la CFE-CGC a fait couler beaucoup d'encre.

En ce qui concerne notre fédération, nos homologues CFE-CGC étaient, pour les assurances la fédération CFE-CGC des assurances, et pour les banques le SNB-CGC. Dans les assurances, le poids de la CGC est de 16 %, le nôtre de 11 %. La concurrence est par définition vive.

Dans certaines entreprises, les rapprochements entre les équipes auraient pu se faire facilement, chez AXA ou Groupama où la coopération existe. Par contre, dans d'autres sociétés d'assurances ou

mutuelles, les relations étaient plus difficiles, voire conflictuelles, comme chez Generali, à la MAIF, chez GMF Assurances.

Dans les banques, le SNB est deuxième organisation syndicale avec 20 % des voix, nous représentons 9 %.

Par contre, dans les entreprises où nous sommes présents ensemble, nous sommes à égalité : 17 % - 17 %. Les rapprochements auraient pu se faire dans certaines banques et pas dans d'autres. Dans les Banques Populaires, les relations sont difficiles. La Fédération a réussi à préserver la cohésion de l'ensemble de ses syndicats et nous n'avons eu aucune « perte en ligne ».

Les secrétaires généraux banques et assurances ont été beaucoup mis à contribution dans les groupes de travail mis en place par le national pour le rapprochement avec la CFE-CGC.

L'échec final de l'opération a été pour beaucoup un soulagement, même si pratiquement tout le monde reconnaît que le principe du regroupement d'organisations syndicales réformatrices est incontournable. La faisabilité organisationnelle et humaine est difficile et le sera quelque soit l'avenir.

Fédération Banques, Assurances, Sociétés Financières

Rapport d'activités

2005-2009

Prud'hommes 2008

La Fédération et ses syndicats ont beaucoup participé à la constitution des listes pour les élections prud'homales et à la campagne électorale. Nous avons fourni 1 500 candidatures au total, nous aurions pu faire mieux. Nos syndicats ont joué le jeu mais l'investissement a été inégal. La Fédération dans son rôle de mouche du coche ne pouvait faire plus sans tomber dans le harcèlement. Saluons l'élection de plusieurs militants des syndicats de la fédération comme conseillers prudhommaux et l'investissement d'autres adhérents comme conseillers du salarié en lien avec nos UD.

Loi du 20 août 2008

Cette loi voulue par la CGT et la CFDT nous convient en partie.

Nous pouvons présenter des candidats dès le premier tour. La sanction des 10 % dans les entreprises nous concerne peu et nous savons comment continuer à nous battre quand cela nous arrive. Le seuil des 8 % dans les branches nous oblige à continuer à nous battre pour être des interlocuteurs des employeurs

et représenter les salariés.

Dans la branche AFB, nous sommes très très loin des 8 %.

Par contre, dans toutes les autres, nous les atteignons ou nous les dépassons.

Caisses d'Epargne largement au-dessus puisque plus de 35 %. Banques Populaires 11 %. Crédit Mutuel 11 %. Crédit Agricole 8,90 %, là nous ne sommes pas loin du seuil fatidique.

Dans les assurances 11 %.

Dans les sociétés financières, nous n'avons pas de statistiques fiables.

La Fédération suit de très près les résultats électoraux et sensibilisent, si besoin est, les syndicats aux problèmes des seuils électoraux.

Un de nos objectifs est de donner les moyens aux structures qui tomberont en dessous de 10% de continuer à exister et à peser dans le paysage social de leur entreprise. Un suivi particulier des RSS sera effectué.

Formation syndicale

Mise à part l'aide efficace que nous apporte notre syndicat des Caisses d'Epargne en matière de formation syndicale lorsque les syndicats le lui demandent, nous ne rendons pas ce service.

Nous utilisons les formations dispensées par l'UNSA Nationale et beaucoup de nos militants en profitent. Les militants de certaines entreprises ou branches s'organisent et initient des formations en lien avec la fédération (Banques Populaires), mais nous devons améliorer notre offre aux équipes. Nous devrions être plus réactifs dans les domaines économiques nous concernant et faire appel à des intervenants extérieurs.

Communication

Nous avons progressé depuis l'exercice précédent, avant 2005, mais comme l'ensemble de l'UNSA, nous sommes en dessous de ce que nous pourrions faire. C'est le cas de la Fédération mais aussi de l'ensemble de ses syndicats.

Le 4 pages de la Fédération en est à son numéro 103, il tombe 10 fois par an.

Michel Rizzo a conçu et réalisé le site Internet de la Fédération dont la caractéristique est d'être clair et à jour d'une manière systématique. Ce site a permis de soutenir le développement de l'UNSA en facilitant des prises de contacts, tant en banques qu'en assurances.

Fédération Banques, Assurances, Sociétés Financières

Rapport d'activités

2005-2009

Conclusion du rapport d'activités
et perspectives

Fonctionnement interne

Patrick Mellul, secrétaire adjoint banque de la Fédération et issu des Caisses d'Epargne ayant décidé de reprendre une activité professionnelle a été remplacé en cours de mandat par Gilles Desseigne de la BRED. Patrick Mellul a beaucoup apporté à la Fédération à la fois par ses compétences que par ses qualités humaines qui l'ont rendu proche des militants de nos syndicats. La Fédération n'a qu'un seul permanent, son responsable. C'est peu et donc insuffisant pour être efficace comme nous devrions l'être.

Les bureaux se tiennent régulièrement tous les mois, dix fois par an, les commissions exécutives, deux fois par an. Dans ces instances, l'autonomie montre ses limites car nous sommes encore trop souvent l'addition d'autonomes et pas assez interprofessionnels. Mais là aussi les choses se sont bien améliorées. La présence de Groupama est importante.

Nous avons tenu un bureau de la Fédération à Strasbourg grâce à Robert Kupferlé, c'est peu mais le peu fut très réussi.

Notre capacité à traiter des sujets économiques et sociaux lourds a été en-deçà de ce que nous aurions pu faire.

dans l'UNSA

La Fédération est considérée comme le meilleur payeur (pas le plus gros) auprès du National. Il faut dire que nous sommes hébergés à Bagnolet dans des conditions que nous n'avons pas à regretter.

Nous participons à la vie de l'UNSA, bureaux nationaux, conseils nationaux, manifestations, groupes de travail. Nous ne sommes pas muets même si nos intervenants ne sont pas assez nombreux lors des BN et des CN.

Nos relations avec l'interprofessionnel sont très bonnes. La Fédération a des contacts réguliers avec les UD et les UR. Nos syndicats participent, insuffisamment, à la vie de l'interprofessionnel. Souvent l'interpro attend beaucoup des syndicats, mais ne sait pas aller les chercher.

A contrario, nos syndicats trop souvent méconnaissent le chemin de l'UD ou de l'UR.

La Fédération a participé à de nombreuses réunions dans les UD. Nous avons des militants qui participent à la vie des UD et des UR.

Nous pouvons considérer que la Fédération avec tous ses défauts et ses manques a progressé en nombre d'implantations. Nous sommes devenus avec le reste de l'UNSA un partenaire incontournable du dialogue social.

Dans nos secteurs, personne ne conteste notre poids, c'est pour cela que certaines organisations syndicales continuent à essayer de nous entraver.

Entre 2005 et 2009, notre fédération a su se développer, notamment dans les petites et moyennes structures, dans un contexte difficile lié à la problématique de la représentativité. Elle est, grâce à la multiplicité de ses implantations, visible aussi bien par les confédérations que le patronat, ce qui est source de conflits, mais aussi de reconnaissance. La fédération est également une structure qui compte au sein de l'UNSA par notre participation active aux grands Rendez-vous de l'Union Nationale (congrès de Pau en dernier lieu).

Les perspectives sont présentées dans un autre document, mais il est certain que nous axerons le prochain mandat sur le développement de nouveaux syndicats et équipes d'entreprises, sur notre présence militante dans les branches, avec une aide logistique (communication, formation, services, aide aux RSS et sections ...) pour l'ensemble des composantes de la fédération.

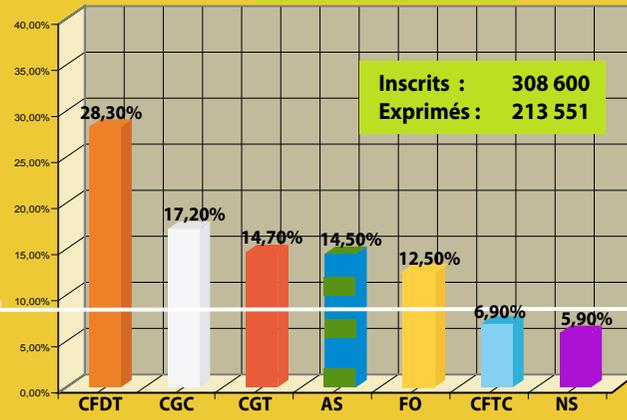
L'objectif principal est de contribuer significativement à la reconnaissance de la représentativité de l'UNSA en 2013.

Représentativité dans les branches assurances et banques la barre des 8%

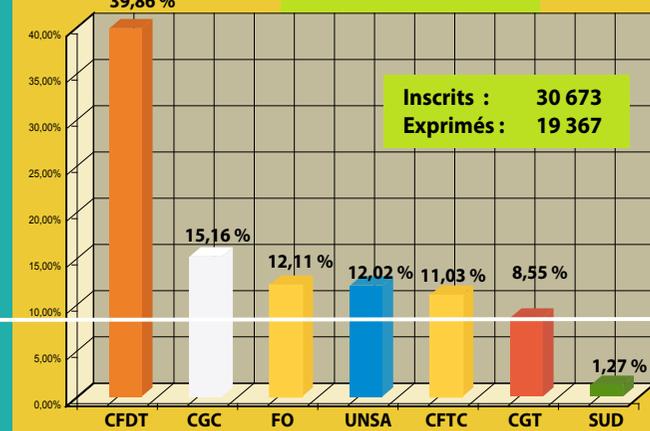
8%

8%

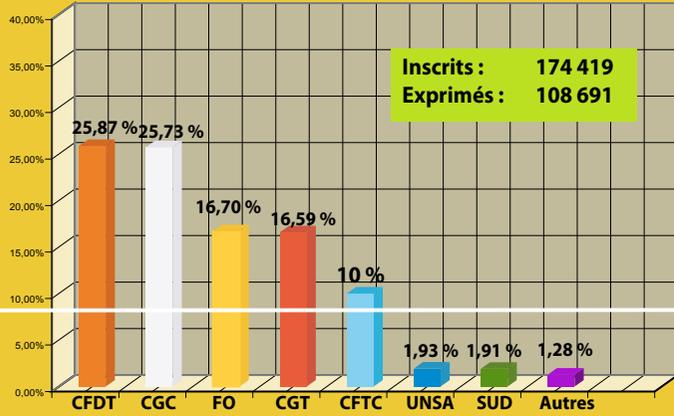
1er total DARES



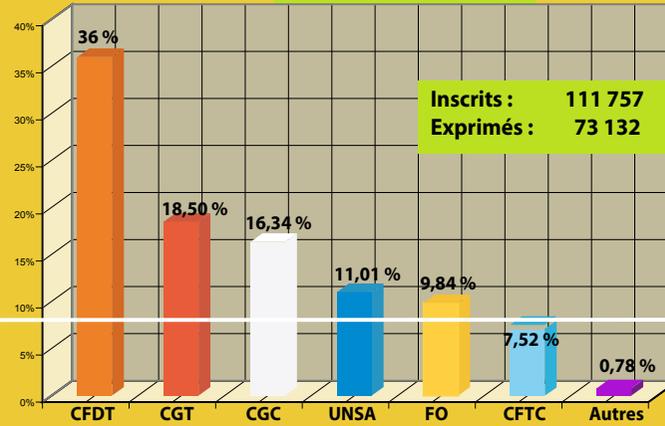
Crédit Mutuel (2009)



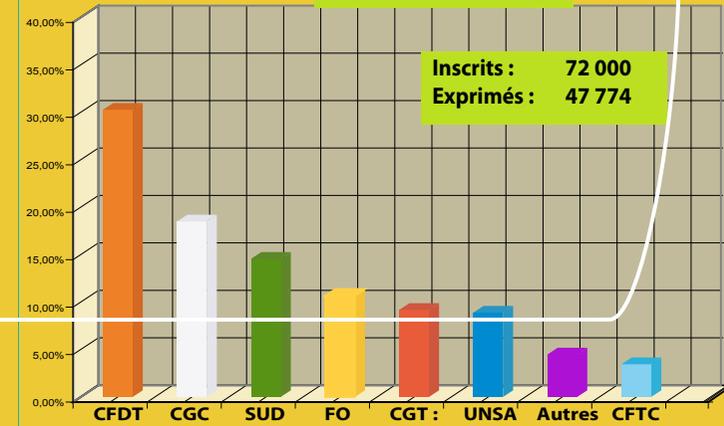
AFB (2009)



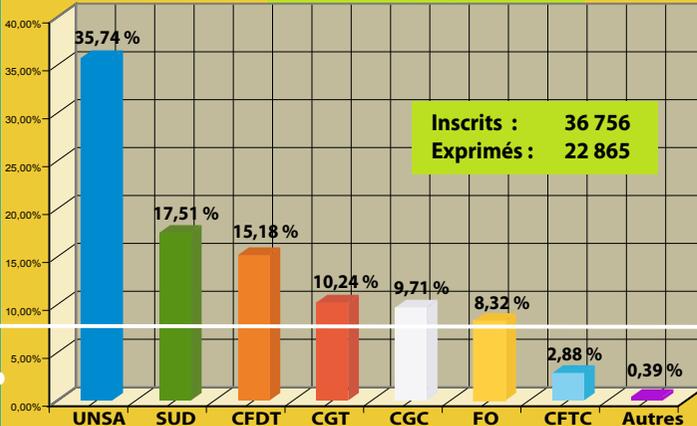
ASSURANCES (2009)



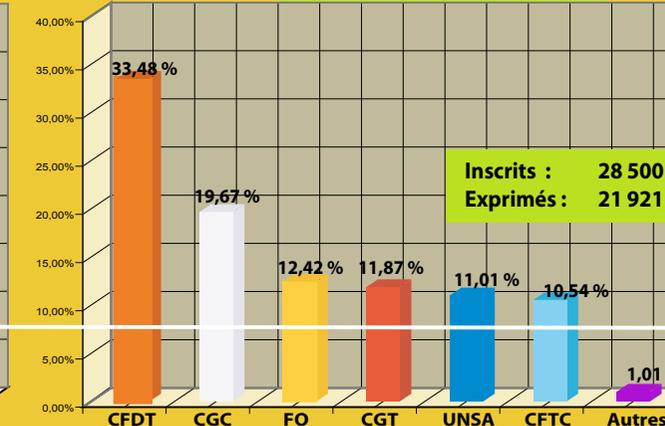
Crédit Agricole (2009)



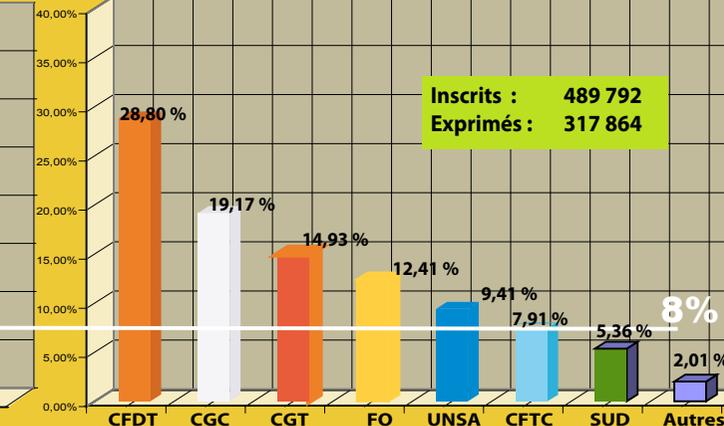
Caisses d'Épargne (05-06)



Banques Populaires (2009)



Total secteur financier



8%

8%



Sommaire

Spécial congrès
1^{er} et 2 février 2010

Programme d'action
et de développement
dans les régions

Elections
des différentes
instances
de la Fédération

FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES,
ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

RESPONSABLE :

LUC MARTIN-CHAUFFIER

21 RUE JULES FERRY

93170 BAGNOLET

TÉL : 01 48 18 88 22

TÉL : 01 48 18 88 58

FAX : 01 48 18 88 91

COURRIEL :

bque-ass@unsa.org

rejnero@unsa.org

SITE :

<http://banques-assurances.unsa.org>

Plus syndical que politique

Un « marronnier » de plus se pointe à l'horizon. Tous les ans, le 8 mars, « la journée des femmes » occupe les ondes des radios et agite quelques politiques et syndicalistes qui se croient obligés de débiter quelques banalités, sur la place des femmes dans la société...

Et pourtant, s'il est un sujet majeur de société, c'est bien celui-là.

Les textes législatifs sur l'égalité professionnelle ont été votés et ne sont pas appliqués. Tout simplement parce que les moyens coercitifs pour les faire appliquer n'existent pas. Des accords d'entreprises, voire de branches ont été signés ici ou là. Dans les banques entre autres. L'égalité hommes-femmes, l'égalité professionnelle, l'égalité salariale ne seront réalisées que si des hommes et des

femmes décident de faire appliquer les textes légaux et conventionnels. Les politiques n'iront pas au-delà de l'existant.

Par contre, les syndicalistes seraient dans leur rôle en décidant de faire de ce sujet un axe prioritaire de leur action dans les entreprises.

Le patronat ne veut pas de l'égalité professionnelle dont un des corollaires est l'égalité salariale.

L'action syndicale dans les entreprises est de plus en plus difficile. Se battre pour le pouvoir d'achat, n'est plus se battre pour sa progression mais dans de nombreux cas pour son

maintien. Par contre, faire de l'égalité professionnelle et salariale une priorité, est un moyen non seulement de mobiliser l'ensemble des salariés, mais de redonner vie au dialogue social et à la négociation.

Qui dit égalité salariale, dit égalité lors de la retraite. Car, aujourd'hui, les retraites les plus basses sont celles des femmes, pour cause d'inégalité professionnelle, d'inégalité salariale.

Il ne s'agit pas de se donner bonne conscience, une fois par an, le 8 mars, mais de décider de faire de l'égalité hommes-femmes, avec toutes ses conséquences, un axe majeur de l'action syndicale. D'autant plus qu'il entraîne tout le reste : l'emploi,

FAIRE DE L'ÉGALITÉ HOMMES -FEMMES, UN AXE MAJEUR DE L'ACTION SYNDICALE

les salaires, les conditions de travail, le temps de travail, les retraites... C'est dans l'entreprise que

doit se mener le combat pour l'égalité professionnelle.

Nous venons de tenir le congrès de notre fédération. Nous n'y avons pratiquement pas parlé de ce sujet, ni respecté la parité hommes-femmes dans nos instances.

Mais, il n'en est pas moins vrai que nous avons là un sujet d'action typiquement syndical qui, si nous savons mobiliser les salariés, peut changer la donne à la fois pour les femmes et pour les hommes.

Luc Martin-Chauffier



Fédération Banques, Assurances, Congrès

Les 1er et 2 février 2010, la Fédération Banques-Assurances et Sociétés Financières a tenu son congrès qui fut caractérisé par la solidité de la fédération. La fédération a affirmé sa volonté de voir l'UNSA s'imposer dans les banques-assurances et sociétés financières.

Le congrès d'une Fédération solide et tournée vers 2013

tous est « à quoi ressemblera-t-il, sachant que chacun est jaloux de son identité » ? Le développement de l'UNSA a été un des thèmes de discussion à la fois dans le cadre de la loi du 20 août 2008 mais aussi en pensant à l'avenir du syndicalisme français.



Des interrogations

Les années 2008 et 2009 furent difficiles pour l'UNSA, le rapprochement éventuel avec la CGC n'étant pas une entreprise facile pour nos syndicats.

Le congrès a confirmé la solidité de la fédération qui a traversé cet épisode sans casse mais dans la discussion la plus libre et la plus fraternelle qui soit.

De nombreux intervenants ont exprimé leurs doutes sur la possibilité de réussir le rapprochement avec le SNB dans les banques et la CGC dans les assurances.

Certains s'interrogent déjà sur des rapprochements possibles avec la CFDT. Les contentieux avec cette dernière sont nombreux.

Personne ne doute du changement du paysage syndical à terme. L'interrogation de

Des remarques

Certains ont regretté que le rapport d'activités n'aborde pas la crise financière et aborde insuffisamment les restructurations bancaires (BPCE...). L'Europe a été évoquée comme exemple de débat tronqué dans l'Union.

Les retraites furent évoquées par beaucoup, qui réaffirment tous l'attachement au système par répartition, à l'âge de départ légal en retraite à 60 ans et au maintien du niveau de taux de remplacement. Le financement des retraites doit pouvoir être étendu à des ressources financières autres que les seules cotisations des salariés.

Le pouvoir d'achat des salariés de nos secteurs n'a pas été suffisamment évoqué, selon certains intervenants, par la fédération, il manque une politique fédérale en ce sens.

Un mécontentement et une volonté

De nombreux délégués, comme lors du congrès de 2005, ont exprimé leur mécontentement de ne pas voir au moins un membre de notre fédération siéger au secrétariat national. Cette instance est considérée comme trop marquée par l'Education Nationale. La présence de membres du privé donnerait, selon eux, du poids aux problèmes des professions du privé.

La volonté de se développer à la Banque de France et au Crédit Agricole a été soulignée.

Une élection sans tour de passe-passe

Les discussions qui ont précédés le vote sur l'élection du bureau de la fédération ont montré qu'il est difficile de gérer un éventuel rapprochement syndical sans accros et de réaliser des rapprochements internes sans frictions.

De la magie

La soirée du 1er février a réuni tout le monde autour d'un dîner pris dans les locaux de l'UNSA, dans une excellente ambiance qui a été marquée par une représentation de tours de magie faite par Serge Huber, par ailleurs, secrétaire général du SU-UNSA des Caisses d'Épargne.



Sociétés Financières

2010



Invités :

Dominique Riera,
avocat
Luc Bérille,
secrétaire national
Jean Grosset,
secrétaire national
Gilles Mondon,
UR Rhône-Alpes
Gérard Ferré,
UR Bretagne
Rudy Cardot,
UR Nord Pas de Calais
Pierre Marco
UR Ile de France
Marie-Claude Chazette,
UNSA-Poste
Marc Duhem,
UNSA-Poste
Patrick Mellul,
Caisse d'Épargne

Nos invités



Luc Bérille du secrétariat national chargé de l'action revendicative, a parlé de la situation économique et sociale et des retraites.



Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA, a insisté sur le développement des moyens juridiques à mettre à la disposition des syndicats.



Maître Dominique Riera a présenté dans un premier temps les domaines principaux que recouvre juridiquement la problématique de la souffrance au travail : le harcèlement moral et/ou sexuel, le stress au travail, la violence physique subis par les salariés (externe par les clients ou interne par l'environnement immédiat de l'entreprise) et la maltraitance managériale.

Il a été précisé que cette question de la souffrance au travail ne se limite pas à un fait de société dont la problématique dépasserait le cadre étroit des entreprises.

Dans la mesure notamment où la relation de travail est impactée par le lien de subordination entre l'employeur et le salarié et parce que l'organisation du travail, facteur principal des risques psychosociaux relève par essence d'un choix de direction de l'entreprise.

Il a ensuite rappelé les principaux pouvoirs de la représentation du personnel en matière de prévention des risques psychosociaux.

Il a été ainsi, par exemple, évoqué la possibilité :

■ Pour le comité d'entreprise, d'obtenir en référé la suspension d'organisation du travail susceptible de compromettre la santé et la sécurité des salariés,

■ Pour le CHSCT, de désigner un expert lorsque un risque pour la santé mentale des salariés est avéré, par exemple, après un suicide ou des situations de tensions sociales et managériales chroniques,

■ Du droit d'alerte et de retrait des salariés en présence d'un danger grave pour leur santé physique ou mentale,

■ De mettre en œuvre la responsabilité de l'employeur en présence de harcèlement moral qui indépendamment de l'auteur ont pour source un mode d'organisation du travail,

Pour les CE et les CHSCT, d'intervenir

en matière d'entretiens annuels d'évaluations,

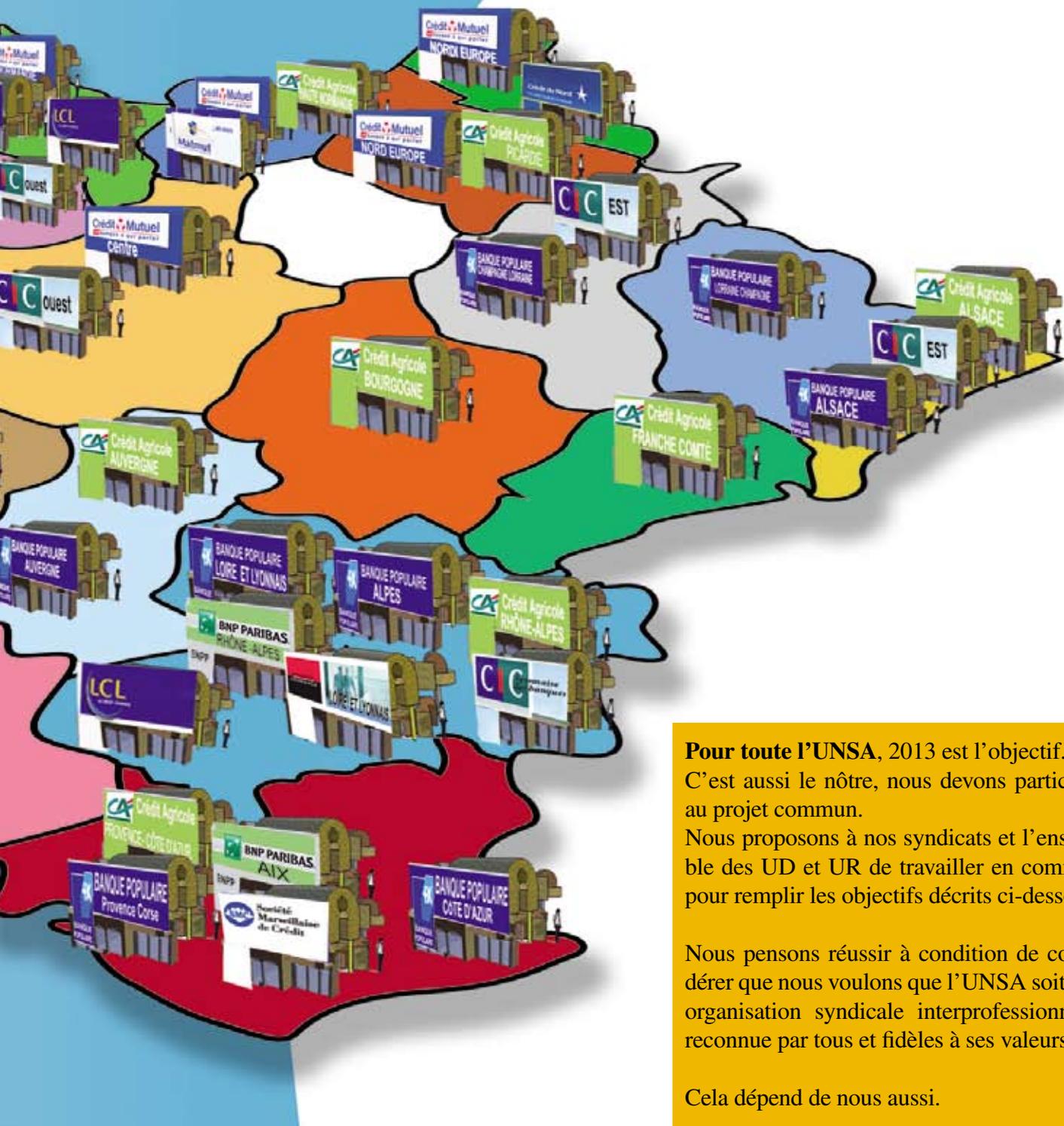
■ Pour le CE, de suspendre sa décision à l'avis du CHSCT si ce dernier a décidé de recourir à une expertise sur les risques psychosociaux d'une décision de l'employeur...

Le Cabinet d'avocats Riera (qui rédige une lettre mensuelle d'information juridique et sociale dont vous êtes destinataires par mail par l'intermédiaire de la fédération) a une grande pratique de ces questions de souffrance au travail et organise des formations et des consultations juridiques sur ces thèmes en particulier ou plus généralement en droit du travail.





Plan d'action et de développement dans les régions



Pour toute l'UNSA, 2013 est l'objectif.
C'est aussi le nôtre, nous devons participer au projet commun.

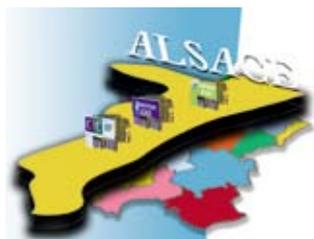
Nous proposons à nos syndicats et l'ensemble des UD et UR de travailler en commun pour remplir les objectifs décrits ci-dessous.

Nous pensons réussir à condition de considérer que nous voulons que l'UNSA soit une organisation syndicale interprofessionnelle reconnue par tous et fidèles à ses valeurs.

Cela dépend de nous aussi.

Fédération Banques, Assurances, Sociétés Financières

Programme d'action et de développement dans les régions



- Crédit Agricole
- CIC Est sous la conduite du CM CEE
- BP Alsace avec l'aide des Caisses d'Epargne



Centre

- Crédit mutuel
- CIC Ouest



Auvergne

- Crédit Agricole
- BP avec l'aide des Caisses d'Epargne



Champagne-Ardenne

- BP Lorraine-Champagne avec l'aide des Caisses d'Epargne.
- CIC Est avec l'aide du CMCEE et de Generali



Aquitaine

- Crédit Agricole
- BP Sud Ouest avec l'aide de la CDC et des Caisses d'Epargne



Franche-Comté

- Crédit Agricole avec l'aide de la BPBFC



Bourgogne

- Crédit Agricole



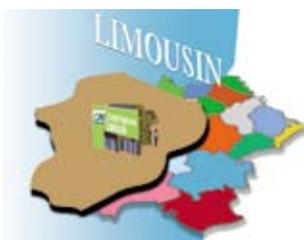
Ile de France

- 75 • BNPP
- LCL
- SG
- CIC Paris
- Crédit Agricole
- Allianz
- Crédit Mutuel
- BP Rives de Seine
- 92 • BNPP
- LCL
- SG
- Allianz
- GAN
- 93 • BNPP



Bretagne

- Crédit Agricole
- BP Ouest et BP Atlantique avec l'aide des Caisses d'Epargne
- CIC Ouest avec l'aide du CMB très implanté.



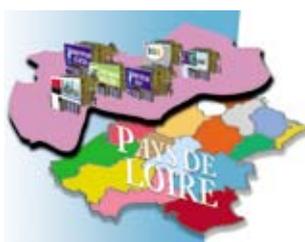
Limousin

- Crédit Agricole



Lorraine

- BP Lorraine-Champagne
- CIC Est
(Voir Champagne-Ardenne)



Pays de Loire

- CIC Ouest
- BP Ouest et BP Atlantique
- Crédit Agricole
- SG
- MMA avec l'aide de la MAAF et de GMF Assurances



Languedoc-Roussillon

- BP Sud
- Crédit Agricole



Picardie

- CM Nord Europe
- Crédit Agricole



Midi-Pyrénées

- BP Occitane
- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel



Poitou-Charentes

- Macif
- Crédit Agricole



Nord-Pas de Calais

- CM Nord Europe
- Crédit du Nord



Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

- BP Provence-Corse et BP Côte-d'Azur avec l'aide des Caisses d'Epargne
- SMC
- Crédit Agricole (13)
- BNPP (Aix)



Basse-Normandie

- BP Ouest
- LCL
- Crédit Mutuel



Haute-Normandie

- Matmut
- Crédit Mutuel
- Crédit Agricole avec l'aide de la BRED et des Caisses d'Epargne



Rhône-Alpes

- BP Alpes et BP Loire et Lyonnais
- LCL
- BNPP
- SG
- CIC Lyonnaise de Banque

Elections des différentes instances de la Fédération

Congrès 2010



Election commission de contrôle :

Elus à l'unanimité

Marc Grégoire : Caisses d'Epargne
Yannick Martin : Crédit Mutuel Arkea
Anne-Juliette Tillay : AXA

Election commission des conflits :

Vote de modification des statuts, article XIV, pour passer de 3 à 5 membres, unanimité moins une abstention.

Bruno Czwiklinski : Generali
Luc Dessenne : CDC
Brigitte Domenec : Bred
Jean-Pierre Gruson : Caisses d'Epargne
Frédéric Salvvert : Crédit Mutuel Arkea
Elus à l'unanimité



Présents :

76 participants représentant 25 syndicats et sections syndicales dont des syndicats nationaux comprenant des sections syndicales.

Présidence :

1^{er} jour : Luc Dessenne, secrétaire général
CDC
2^{ème} jour : Serge Huber, secrétaire général
Caisses d'Epargne

Votes :

Rapport de trésorerie présenté par Pierre-Yves Vivien, trésorier, voté à main levée à l'unanimité

Rapport d'activités présenté par Luc Martin-Chauffier, voté à main levée à l'unanimité

Vote d'une modification des articles VII et VIII des statuts, afin de passer de 13 à 15 les membres du bureau de la fédération, vote à main levée, à l'unanimité

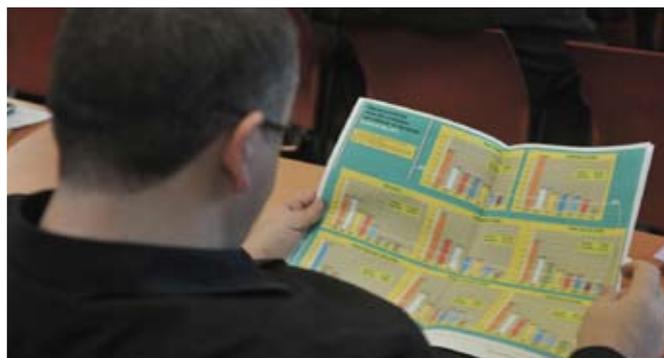
Election bureau de la fédération

Liste présentée par Luc Martin-Chauffier. Aucune autre liste n'est en lice. Vote par mandats demandé.

Nombre de mandats : 11 486
Votants : 11 259
Nuls : 5 650
Valablement exprimés : 5 609
Pour : 5 609

Bureau fédéral :

Luc Martin-Chauffier
Secrétaire général
Gilles Desseigne BRED
Secrétaire général adjoint
Banques
Michel Rizzo AXA
Secrétaire général adjoint
Assurances
Pierre-Yves Vivien BNPP Fortis
Trésorier
Francis Désirant Crédit Mutuel
Trésorier adjoint
Olivier Baldin MAAF
Secrétaire Assurances
François Blanchecotte AXA
Secrétaire Assurances
Jean-David Camus Caisses d'Epargne
Secrétaire Banques
Jocelyne Drieux HSBC
Secrétaire Banques
Jean-Pierre Dubessay GMF
Secrétaire Assurances
Raynald Dutot Generali
Secrétaire Assurances
Bernard Kiener Crédit Agricole
Secrétaire Banques
Robert Kupferlé Groupama
Secrétaire Assurances
Richard Marsaud MAIF
Secrétaire Assurances
Jacques Monnier Caisses d'Epargne
Secrétaire Banques



- prime de 1 % pour les collaborateurs de plus de 30 ans d'ancienneté

CDC

En 2010, la direction concède l'équivalent d'un café supplémentaire... pas moins ! L'UNSA ne signera pas pour + 0,69 % en masse

MACIF

L'UNSA signe l'accord salarial
- augmentation de la valeur du point d'indice
(1 point = 7,77 €) de 0,5 % au 1er février 2010
- ajout de 2 point à l'ensemble des coefficients de la grille des salaires, soit une augmentation supérieure à 0,65 % pour les salaires moyens des classes 1 à 3.
- augmentation de la prime des vacances de 170 à 180 point, soit une augmentation de la prime de 5,9 %
- revalorisation de la participation employeur, à partir du 1er mai 2010, aux chèques-déjeuner (passage de 4,80 € à 5,20 €, soit une augmentation de sa participation de 8,33 % par titre). La valeur faciale du titre serait alors de 10 €. Prime de gardes des enfants (au 1er mai 2010) selon les dispositions suivantes :
- enfants de moins de 6 ans : CESU de 100 € ou prime de 100 € bruts
- enfants de 6 ans à moins de 11 ans : Cl. 1 à 4 : CESU de 100 € ou prime de 81 € bruts
Cl. 5 à 7 : CESU de 100 € ou prime de 65 € bruts
Signent UNSA / CFDT / CGC
Ne signent pas : FO / CGT

L'irrésistible ascension de l'Unsa dans la finance



Tout un symbole: aux premières élections professionnelles qui viennent d'avoir lieu au sein de BPCE, l'Unsa caracole en tête, avec 47% des suffrages exprimés, loin devant la CFDT (23,8%) et la CFTC (12,2%), alors que FO, la CGT et la CGC ne sont plus représentatives. Ce résultat est à l'image de l'irrésistible ascension de l'Unsa dans le secteur bancaire. Emmenée par son secrétaire général, Luc Martin-Chauffier, qui rempile pour un nouveau mandat de quatre ans, cette fédération est le chou chou du secrétaire général Alain Olive. Lancée en 1998 avec trois adhérents et sous les railleries, elle compte aujourd'hui 12000 adhérents. Première organisation syndicale à la Caisse d'épargne, où elle est carrément plébiscitée à 80 %, elle est aussi leader à la Bred, chez Oseo, au Crédit immobilier de France et à la Maaf. L'insolente est aussi numéro 2 chez Groupama, derrière la CFDT, et gagne du terrain chez Axa, où elle rassemble déjà 15 % des voix. Globalement, l'Unsa est créditée de

9 % dans les banques et d'un peu plus de 11 % dans les assurances. « Nous avons pour objectif d'atteindre 12 %. Nous voulons contribuer significativement à la reconnaissance de la représentativité de l'Unsa en 2013 », affirme Luc Martin-Chauffier. Il lui reste tout de même du chemin : jugée non représentative au niveau de la branche assurances après l'avoir été entre 2005 et 2007, son organisation reste totalement absente dans des entreprises emblématiques comme MMA et GAN. En outre, la fédération n'est pas encore totalement remise du rapprochement avorté entre l'Unsa nationale et la confédération CFE-CGC. Dans les entreprises où les deux syndicats se regardaient en chiens de faïence (Generali, Maif ou GMF Assurances), l'échec est bienvenu. En revanche, dans celles où l'on s'imaginait déjà pacés (Axa ou Groupama), la crédibilité en a pris un coup. « L'échec a été pour beaucoup un soulagement », résumait les dirigeants.



Sommaire

Article P 2,3

- Le dossier retraite - une bombe sociale
- Brèves

Article P4

- L'irrésistible ascension de l'Unsa dans la finance

FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES, ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

RESPONSABLE :
LUC MARTIN-CHAUFFIER
21 RUE JULES FERRY
93170 BAGNOLET
TÉL : 01 48 18 88 22
FAX : 01 48 18 88 91
COURRIEL :
bque-ass@unsa.org
ILLUSTRATION: Thierry Zeissloff
SITE :
<http://banques-assurances.unsa.org>



En toutes circonstances : écouter avant de décider

Nous allons entrer de plein pied dans des périodes tourmentées. La réforme du régime des retraites va être un moment difficile. Même si, le projet gouvernemental tombe en pleine Coupe du Monde de football, qui se déroulera dans un pays ne connaissant pas de décalage horaire avec nous, le dossier retraite sera très suivi par les salariés qui se mobiliseront pour leur avenir. Les organisations syndicales vont être attentives à ne pas se faire imposer une troisième fois des décisions dont elles ne veulent pas. Balladur en 1993 a réussi en profitant de la trêve estivale. Fillon en 2003 a utilisé la CFDT comme alliée. En 2010 les choses risquent d'être plus difficiles. D'autant plus que les solutions évoquées relèvent toutes de mesures coûtant chères aux salariés, en temps ou en argent :

- Hausse des cotisations, c'est l'argent.
 - Allongement de la durée de cotisation, c'est le temps.
 - Baisse du taux des pensions, c'est l'argent :
 - Allongement de l'âge légal de départ en retraite, c'est le temps.
- Celles de 1993 et 2003 ayant déjà coûtées aux salariés en temps et en argent. Nous allons être dans la situation d'avoir à décider vite en évitant la précipitation.

IL EST DES 1^{ER} MAI PLUS IMPORTANTS QUE D'AUTRES, CELUI-CI EST MAJEUR POUR L'AVENIR DE CHACUN.

Pour nous, militants et adhérents UNSA, l'essentiel va être de pouvoir participer à la décision de notre Union. Cela veut dire que les instances statutaires à venir seront le lieu de débats et de décisions.

Les projets gouvernementaux devront être discutés lors de nos réunions, les réponses à y apporter seront également débattues. Nous avons une ligne politique sur les retraites définie lors des Congrès de Lille et de Nantes, mais nous ne pouvons nous contenter de décisions prises, il y a de cela des années.

La ligne directrice est reprise dans notre 4 pages (voir dossier sur les retraites), mais pour que nos décisions sur les retraites soient celles de tous, il faudra, en toutes circonstances, écouter avant de décider.

En attendant nous devons absolument réussir les manifestations du 1er mai, car, c'est le moment ou jamais de montrer aux pouvoirs publics la détermination, le poids, les exigences de l'ensemble du monde du travail.

Il est des 1^{er} mai plus importants que d'autres, celui-ci est majeur pour l'avenir de chacun.

Luc Martin-Chauffier

Résultats électoraux : Banques

Banque Chaabi -CE 2010		
Inscrits	132	
Exprimés	112	
UNSA	80	71,43 %
SNB/CGT	32	14,29 % + 14,29 %

Première présentation de l'UNSA qui concrétise un mécontentement très fort dans l'entreprise.

Première élection de la société « chapeau » du groupe BPCE

BPCE		
Inscrits :	1572	
Exprimés :	1034	
UNSA :	486	47 %
CFDT :	246	23,79 %
CFTC :	129	12,48 %
SNB :	95	9,19 %
FO :	42	4,06 %
CGT :	36	3,48 %

Résultats électoraux : Assurances

Allianz: Après avoir emporté les élections du CE de Strasbourg avec 42 % des voix sous les couleurs de l'UNSA, l'équipe UNSA, venant de la CFDT, a cédé aux menaces de cette dernière et a préféré se réfugier à la CFTC, représentative au niveau national chez Allianz, alors que nous ne le sommes pas. La peur est mauvaise conseillère mais chacun est libre de choisir son futur. Nous reviendrons chez Allianz.

GMF Assurances		
Inscrits :	4062	
Exprimés :	2649	
CGT :	700	26,43 %
CFDT :	666	25,15 %
CGC :	329	12,42 %
CFTC :	320	12,08 %
FO :	316	11,93 %
UNSA :	233	8,88 %
SUD :	85	2,31 %

Nous ne sommes plus représentatifs à GMF-Assurances. Lors des prochaines élections nous repasserons la barre des 10 % car nous savons nous battre dans la difficulté : la CFTC et la CGC repassent eux au-dessus de 10 %.

Le dossier retraite - une bombe sociale

Les trois trimestres qui arrivent vont être consacrés au dossier des retraites. Tous les acteurs du dossier sont dans une situation plus que délicate. Le Président de la République joue la fin de son mandat et une éventuelle candidature en 2012. Le Premier ministre, acteur principal de la réforme des retraites en 2003, réussira-t-il cette fois-ci ? Les partenaires sociaux sauront-ils influencer sur le résultat sans mécontenter les salariés, sans perdre de leur crédibilité de négociateurs et de gestionnaires du système des retraites.

Comme l'a déclaré Alain Olive : « L'UNSA ne nie pas les réalités, effectivement nous avons un vrai problème de financement des retraites. Ce problème trouve sa source principale dans l'augmentation de l'espérance de vie, ce qui est une bonne nouvelle. Mais cette bonne nouvelle pose un problème de financement important. C'est près de 100 milliards d'euros en 2020. Et la crise ne facilite pas les recherches de solutions. »

Nous reprenons ici la totalité de la position de l'UNSA sur les retraites :

« Sauvegarder notre système de retraite solidaire
Alors que la concertation sur l'avenir de notre système de retraite va bientôt s'ouvrir, l'UNSA tient à rappeler et les principes qui, pour elle, ne seront pas négociables, et ses propres propositions en matière de financement.

L'UNSA rappelle quelques principes essentiels.

Pour l'UNSA, la retraite par répartition et un bon taux de remplacement sont deux piliers non négociables de notre système de retraite. Dans ce cadre, elle refuse la remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans. En l'état actuel du fonctionnement du marché du travail et des écarts d'espérance de vie à 60 ans, celle-ci ne pourrait en effet qu'aggraver les inégalités d'accès des assurés au droit à la retraite.

De même, l'UNSA défendra le maintien des six derniers mois pour le calcul des pensions des fonctionnaires car il prend notamment en compte les différences de carrières et de rémunérations entre le privé et le public.

L'UNSA fait des propositions.

Pour l'UNSA, 80 % des dépenses de l'assurance vieillesse liées au travail doivent logiquement continuer à être financées par les cotisations. Mais les 20 % restant, qui correspondent à des dépenses de solidarité (minimum contributif, avantages conjugués et

familiaux...), doivent relever de la solidarité nationale et donc des ressources fiscales.

Afin de les financer, l'UNSA propose :

- de remettre en cause la loi TEPA, que ce soit pour le bouclier fiscal ou l'exonération des heures supplémentaires (1,2 milliards d'euros de recettes supplémentaires) ;
 - de mettre fin aux exonérations de charges sociales non compensées (1,2 Md) ;
 - de taxer l'intéressement et la participation avec un coût pour les entreprises proche de celui résultant des cotisations patronales assises sur les salaires. Porter ainsi de 4 % à 15 % le forfait social sur l'intéressement rapporterait environ 1Md d'euros ;
 - d'augmenter, dans ce contexte, ainsi créé, d'efforts partagés, la CSG d'un point, la recette pouvant être répartie entre l'assurance maladie et les retraites ;
 - de rendre effective, début 2011, l'augmentation de 0,3 point de la cotisation vieillesse, qui, à la suite du rendez-vous sur les retraites de 2008, aurait dû entrer en vigueur au début 2009 ;
- A elles seules, ces mesures produiraient de l'ordre de 10 milliards d'euros par an.

L'UNSA demande enfin que soient revisités les 30 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales compensées par le budget de l'Etat, sur la base d'une évaluation sérieuse de leur efficacité en matière d'emploi. En tout état de cause et sans attendre, elle demande d'en bloquer le montant à celui atteint aujourd'hui.

Pour l'UNSA, dans un contexte de déséquilibre démographique, sauvegarder notre système de retraite nécessitera des efforts. Encore faudra-t-il qu'ils soient justes et donc socialement partagés. »

Lors du Conseil National des 25 et 26 mars, le sujet principal fut celui des retraites. Dans le numéro d'avril de l'UNSA Magazine, il est appelé sous la plume et la voix des

intervenants – invités que « tout système de retraite s'inscrit dans un environnement économique et social dont il tire ses ressources », le rapport du COR « rappelle opportunément que la pérennité d'un système de retraite se joue en partie en dehors de lui-même, c'est-à-dire dans la dynamique de création de richesses et d'emplois à long terme.

Gérard Corinilleau, de l'OFCE, a précisé entre autre que :

« Les dispositions de la réforme de 2003, qui prévoit l'allongement progressif des durées requises devrait suffire à inciter au maintien des seniors en activité. La prolongation du chômage pourrait remettre ce résultat en cause. Cette perspective n'est pas acceptable. Elle rendrait toute réforme supplémentaire des retraites quasi impossible. Avant de s'attaquer une nouvelle fois au recul de l'âge de sortie d'activité il convient donc de s'assurer au préalable de ce que l'économie a retrouvé une trajectoire de retour au plein emploi. »

De son côté, Yves Guégano, secrétaire général du COR a spécifié que :

« En tout état de cause, quelle que soit la technique utilisée (annuités, points ou comptes notionnels), le retour à l'équilibre du système de retraite, face notamment au vieillissement de la population, repose dans tous les cas sur les trois leviers que le COR a régulièrement mis en évidence dans son abaque : le niveau des ressources, le niveau des pensions et l'âge moyen effectif de départ à la retraite. »

Alain Olive a conclu en rappelant que :

« Il y a un risque majeur de casser une reprise faible et de s'enfoncer dans une crise encore plus profonde. »

Notre vraie priorité : « éviter une politique économique et sociale qui sous prétexte de désendettement sacrifie la relance et taille dans le social. »

Vie des syndicats

Assemblée générale syndicat Fortis Banque

L'Assemblée générale du syndicat UNSA-Fortis a voté une modification des statuts, le syndicat devient UNSA BNP Paribas Banques Assurances et Divers. Pierre-Yves Vivien a été réélu responsable du syndicat. Yves Girard-Pécarrère, fondateur de l'UNSA -BPC devenue Fortis et maintenant BNP-Paribas, a assisté à l'Assemblée générale ainsi que le secrétaire général de la fédération, membre du syndicat par ailleurs.

Déplacement à la Guadeloupe et à la Martinique

A l'initiative de Gilles Desseigne, secrétaire général adjoint banque de la fédération et responsable du syndicat Suni-Bred UNSA, un déplacement à la Guadeloupe et à la Martinique a été organisé pour à la fois rencontrer les élus UNSA de la Bred à la Guadeloupe et pour nouer des contacts avec des syndicats autonomes des banques à la Guadeloupe.

Le secrétaire général de la fédération a accompagné Gilles Desseigne.

Les contacts avec des syndicats autonomes des banques locaux ont été intéressants et seront potentiellement fructueux dans un proche avenir. A la Martinique, nous avons rencontré des représentants du syndicat majoritaire à la Bred avec lequel nous avons des relations amicales et utiles dans le contexte local.

Dans les deux îles, nous avons rencontré des représentants des UR.

A Pointe à Pitre, une réunion réunissant plus de 15 personnes a permis d'envisager une coopération entre les syndicats banques-assurances existants à la Guadeloupe. A Fort de France, nous avons rencontré Marc Adaine, secrétaire général de l'UR Martinique et son prédécesseur, Michel Monrose, avec lesquels nous avons envisagé une coopération entre notre fédération et l'UR.

Ce fut un déplacement utile pour l'avenir, et très constructif pour les militants que nous sommes.

Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)

MAAF : pas d'accord. Mesure unilatérale de la direction

- augmentation générale : 1,3 % (dont 0,9 % d'ancienneté incluse).

- augmentation individuelle : 1,6 %

- prime individuelle : 0,3 %

Tout ceci étant calculé sur la masse salariale - prime de 800 € bruts pour tous

AAA+

*T*rois agences de notation tiennent le monde au bout de leurs gaffes. Mesdames Fritch, Moody's, Standart and Poors attribuent des notes allant de AAA+ à CCC aux décideurs politiques et économiques mondiaux. Tout le monde attend dans l'angoisse, le verdict des Pythies du XXI^e siècle. La souveraineté nationale de tel ou tel pays tient en trois lettres.

La Grèce a perdu un A et il lui est arrivé ce que vous savez. Le Portugal claque des dents attendant un verdict négatif, même Dame Albion redoute qu'une des trois «flingueuses» ne l'aligne.

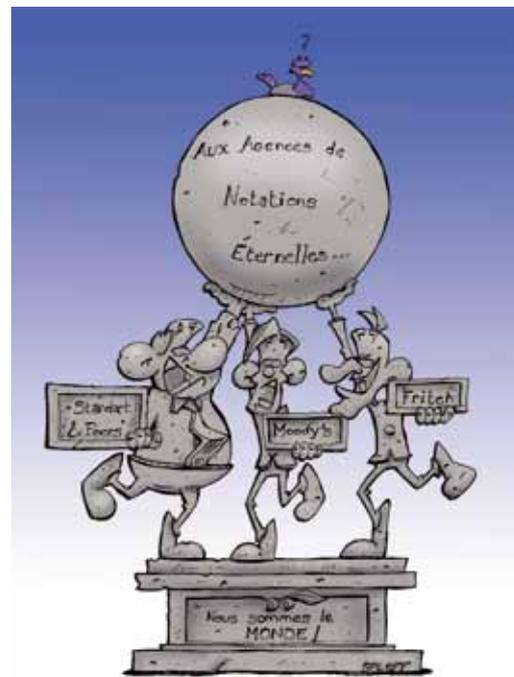
L'argument choc de Mme Lagarde pour justifier la mise en place d'un plan anti-déficit budgétaire a été de dire : « nous ne pouvons risquer de voir notre note baisser ». Quelle preuve d'indépendance vis-à-vis des marchés. Au fait « les marchés », c'est qui?

Le Général de Gaulle disait que la politique de la France ne se fai-

sait pas à la Corbeille, aujourd'hui ce sont les agences de notation, organismes privés qui font la politique de l'économie mondiale.

Au nom de quelle légitimité ? Aucune. Elles se sont auto-sacrées juges de paix. Les agences de notation et les marchés décident au jour le jour de la situation, de l'avenir, de la pérennité des Etats, des grandes agglomérations, des grandes entreprises, en un mot de l'économie mondiale, sans aucune légitimité démocratique pour le faire.

Au nom de la nécessité de respecter les critères des agences de notation,



puisque ceux de Maastricht ont volé en éclat, le gouvernement français va, avec l'appui implicite d'une opinion publique anesthésiée par l'ambiance générale, prendre des mesures qu'il n'osait pas imaginer, il y a quelques semaines auparavant.

Par ailleurs, nous pouvons nous demander si M. Woerth n'a pas été formé à l'école

Domenech pour faire durer le suspense en matière d'annonce sur les retraites. Début mai, « nous réfléchissons et vous écoutons », mi-mai « les plus riches doivent contribuer et l'allongement de la durée de cotisations est à l'étude », mi-juin « vous aurez le plan ». Fin juin ce sera « bonnes vacances » et à la rentrée « Dura lex, sed lex ». CQFD.

A nous de faire pour que ce plan échoue.

Un AAA+ pour l'UNSA Banque Populaire qui a décroché la représentativité de branche. ■

Luc Martin-Chauffier

N° 106
Mai 2010

Sommaire

Retraite des fonctionnaires, casser les on-dit

Invité : Le syndicat UNSA Banque Populaire

FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES,
ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Responsable :

Luc martin-chauffier

21 rue Jules ferry

93170 bagnolet

Tél : 01 48 18 88 22

Tél : 01 48 18 88 58

Fax : 01 48 18 88 91

courriel : bque-ass@unsa.org

Site :

<http://banques-assurances.unsa.org>





Retraite des Casser

Opposer les salariés du privé aux fonctionnaires est une des façons de diviser l'ensemble du monde du travail pour l'empêcher de se sentir solidaire face à un même enjeu, celui de l'avenir des retraites. Nous allons tenter ici de casser quelques a priori en répondant aux questions les plus couramment posées sur les retraites des fonctionnaires. Nous nous appuyons sur une étude de l'UNSA Fonction Publique. (unsa-fp.org).

D'abord rappeler que la Fonction Publique se divise en trois fonctions publique : La Fonction Publique d'Etat, la Fonction Publique Territoriale, la Fonction Publique Hospitalière.

La Fonction Publique d'Etat regroupe 1 919 334 agents
La Fonction Publique Territoriale regroupe 1 281 102 agents
La Fonction Publique Hospitalière regroupe : 774 458 agents

Fonctionnaires d'Etat fonctionnaires territoriaux et hospitaliers

La pension des fonctionnaires de l'Etat est inscrite au budget de la Nation. Il n'y a pas de « caisse » et la « cotisation employeur » est un calcul mathématique d'équilibre fictif. La pension des fonctionnaires des collectivités territoriales ou hospitaliers dépend d'une Caisse de retraite dotée de l'autonomie financière : la CNRACL, créée par une ordonnance de 1945 et dont le fonctionnement et l'organisation sont régies par décret. Mais, même si la CNRACL perçoit réellement des cotisations (personnel et collectivités ou établissements employeurs), il s'agit d'un régime aligné sur celui des fonctionnaires de l'Etat, à la fois pour la fixation de la retenue pour pension (taux égal pour tous les fonctionnaires) et pour les règles et modalités de calcul de la pension.

La retraite des salariés du secteur privé se caractérise par une architecture à deux étages :

• Une retraite de base plafonnée dans

une logique de solidarité (assurance-vieillesse du régime général de sécurité sociale gérée par la CNAV)

• Une ou plusieurs retraites complémentaires, progressivement étendues à tous les salariés (cadres ou non-cadres) et fonctionnant dans un cadre conventionnel (gestion paritaire organisations d'employeurs/syndicats de salariés)

Ci-dessous, nous répondons aux affirmations et aux questions les plus souvent entendues.

Les fonctionnaires partent en retraite avec 75 %, les salariés avec 50 %, c'est injuste.

C'est une comparaison fautive. Le taux de 50 % correspond au maximum théorique de la retraite de la Sécurité sociale des salariés (Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse ou MSA). De plus, celle-ci est d'ailleurs limitée au plafond de la Sécurité sociale (50 % de 2885 € en 2010). En outre, compte tenu des règles de revalorisation des salaires portés au compte, un salarié ayant cotisé toute sa carrière au plafond ne percevra qu'un taux réel de 43 % ! Mais, depuis 1972, tous les salariés cotisent obligatoirement aussi à une caisse de retraite complémentaire (avec cotisations employeur et salarié). Ce sont notamment les retraites Arrco et Agirc. La retraite d'un fonctionnaire n'a qu'un étage. Les retraites des salariés du privé en ont au moins deux (retraite de base de la Sécurité sociale + retraite complémentaire). Il faut ajouter que les « 75 % » in-

les on-dit

diqués pour les fonctionnaires sont aussi un taux maximum théorique (carrière complète) qui ne porte que sur une partie de la rémunération globale : le seul traitement indiciaire (sans les primes, indemnités, heures supplémentaires). Inversement dans le privé, les cotisations (et donc les droits ouverts) s'appliquent à toute la rémunération (salaire de base, primes, indemnités, heures supplémentaires) – sauf les remboursements de frais ou des éléments tels que l'intéressement et la participation.

Aujourd'hui, les caisses de retraites des salariés du privé paient pour les retraites des fonctionnaires, c'est faux.

Le financement des systèmes de retraite est distinct : Sécurité sociale (Assurance vieillesse) et caisses de retraites complémentaires pour les salariés du secteur privé ; budget de l'Etat ou CNRACL pour les fonctionnaires. La CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers) est excédentaire et contribue, au contraire, à la compensation entre régimes de retraite. Dégrader la situation des fonctionnaires n'améliorerait aucunement celle des salariés du secteur privé.

L'Etat-employeur paie beaucoup plus qu'un patron du privé pour les retraites des fonctionnaires

L'Etat ne « paie » pas. La part employeur de l'Etat pour ses fonctionnaires est en fait un « *compte virtuel* » (comme les retenues sur le traitement des fonctionnaires

qui n'alimentent aucune « caisse »).

Quant l'Etat ne remplace pas un fonctionnaire sur deux comme c'est actuellement le cas, il y a moins d'actifs et donc mathématiquement moins de « cotisations virtuelles prélevées », ce qui crée apparemment un plus grand déséquilibre comptable. Si l'Etat doublait le nombre de fonctionnaires ou augmentait très sensiblement leur rémunération, il y aurait plus de « cotisations virtuelles prélevées », beaucoup moins de « cotisations employeur fictives »... et un déficit budgétaire qui exploserait car il faudrait payer tous les nouveaux fonctionnaires en activité ! Pour l'Etat, le seul indicateur est... le niveau global des dépenses budgétaires.

Les fonctionnaires de la SNCF ou de la RATP peuvent partir beaucoup plus tôt

Les personnels de la SNCF ou de la RATP (entre autres) ne sont pas des fonctionnaires. Ce sont des salariés d'entreprises publiques, régis par des dispositions spécifiques (régimes spéciaux). Ces régimes de retraite relèvent de négociations spécifiques entre les partenaires sociaux de ces entreprises et l'autorité de tutelle (Etat).

On ne peut donc pas confondre ces salariés d'entreprises publiques avec les fonctionnaires au sens strict du terme (personnel titulaire des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière), même s'il y a un point commun : le service public. ■

NAO au Crédit Mutuel Méditerranéen

Signée par toutes les organisations syndicales

Mesure pérenne : +1,90% au 01/01/2010

Minima : 650 € annuels bruts

Autres mesures :

- Abondement de 300 € pour un versement de 100 € sur PEE
- Tickets-restaurant : valeur : 10 €
- Part patronale : de 5,19 à 5,21 €
- Part salarié : de 4,81 à 4,79 €
- Clause de revoyure : octobre 2010

Caisse d'Epargne Ile de France

Après 4 semaines de grève, l'UNSA, la CGT et SUD ont obtenu :

- 10 millions en complément d'intéressement
- paiement de 5 jours de grève
- 8 jours à prendre sur les congés (les 5 derniers jours seront prélevés à partir de juin)

C'est une réussite dans un conflit dur avec une direction qui ne voulait pas lâcher, ayant peur de créer un précédent.

Invité : Le syndicat UNSA Banque Populaire

Résultats électoraux nationaux Banques Populaires – 2009

Inscrits :	28 500	
Exprimés :	21 921	
CFDT :	7 339	33,48 %
SNB :	4 312	19,67 %
FO :	2 723	12,42 %
CGT :	2 601	11,87 %
UNSA :	2 413	11,01 %
CFTC :	2 311	10,54 %
SMBEF :	174	0,79 %
CGTG :	48	0,22 %

Le syndicat UNSA Banque Populaire a à peine quelques mois d'existence. Il est apparu avec la création de la BPCE et est le fruit du rassemblement de nos syndicats UNSA de la BRED, de la BP Val de France et de la BP Bourgogne Franche-Comté, qui continuent à exister mais ont créé une structure commune UNSA Banque Populaire.

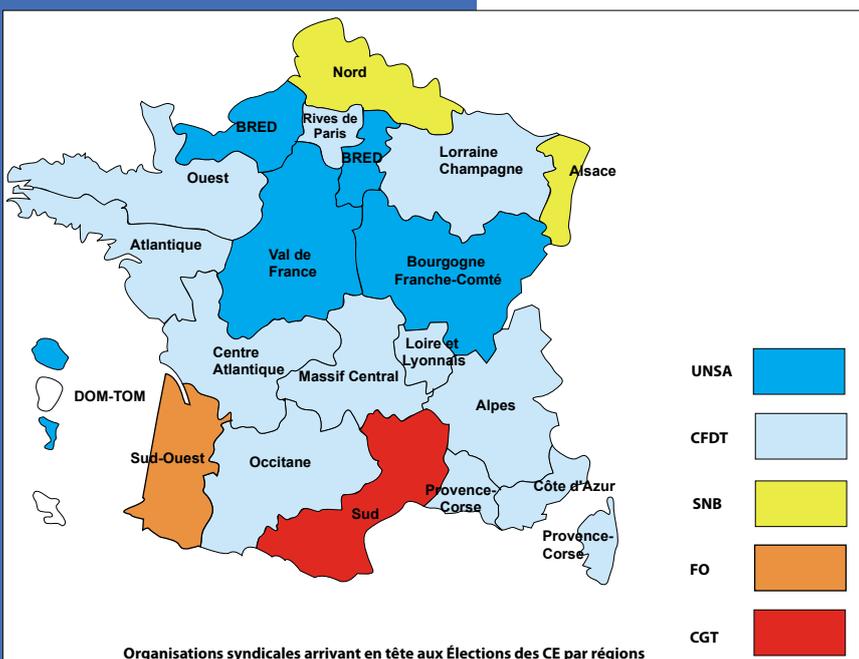
La Fédération a demandé au Ministère du travail de mener une enquête en représentativité dans la branche nouvellement créée, Banque Populaire.

Après enquête, le résultat est tombé : « Je vous informe que, à la suite de l'enquête diligentée en application des articles L.2121-1, L.2121-2 et R.2121-1 du code du travail, j'estime que votre organisation est représentative sur le plan national dans la branche des banques populaires. En effet, la fédération Banques Assurances de l'UNSA satisfait cumulativement, dans la branche des banques populaires, aux critères de respect des valeurs républicaines, de l'indépendance, de la transparence finan-

cière, de l'ancienneté, de l'influence, des effectifs d'adhérents et des cotisations ainsi qu'au critère de l'implantation territoriale équilibrée.

A la date de la présente décision, les dispositions du 3° de l'article L.2122-5 du code du travail relatif au seuil d'audience ne sont pas encore entrées en vigueur (article 11 de la loi du 20/08/2008, portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail). L'examen des éléments du dossier permet de retenir que le critère de l'audience, apprécié conformément aux dispositions applicables pendant cette période transitoire, est également satisfait ».

En devenant représentative dans la branche Banque Populaire, l'UNSA est représentative dans les composantes du groupe BPCE, hormis Natixis. Nous l'étions déjà dans les Caisses d'Épargne, où nous sommes 1er en voix. ■



L'UNSA est présente dans trois BP et à la SBE

BRED
1^{er} avec 38,89 % des voix

Val de France
1^{er} avec 32,81 % des voix

Bourgogne Franche-Comté
1^{er} avec 56,68 % des voix

Sur l'air de « La Bohème » de Charles Aznavour

Sommaire

Avant-projet
de loi de réforme des
retraites : son contenu
et les commentaires de
l'UNSA

Invité : Sylvie Liziard,
secrétaire générale du
SU-UNSA des Caisses
d'Épargne

FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES,

ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Responsable :

Luc Martin-Chauffier

21 rue Jules Ferry

93170 Bagnole

Tél : 01 48 18 88 22

Tél : 01 48 18 88 15

Fax : 01 48 18 88 91

courriel : bque-ass@unsa.org

Site :

<http://banques-assurances.unsa.org>

Je vous parle d'un temps
Que les moins de vingt ans
Ne pourront pas connaître :
La retraite à taux plein
A un âge décent
Gagnée par leurs ancêtres.
Cette avancée sociale,
Conquête syndicale,
Offrait aux travailleurs
Le droit de profiter
Après les durs labeurs
D'un repos mérité

La retraite, la retraite
Elle permettait de vivre vieux
La retraite, la retraite
Elle permettait de vivre mieux

Les jeunes et les vieux
Accomplissaient le voeu
De rester solidaires
Entre générations
Pour payer les pensions
Et pas des actionnaires.
Mais le grand capital
Et ses règles vénales
Va renverser la donne
La rentabilité
Veut que l'on abandonne
La solidarité.

La retraite, la retraite
Pour vivre mieux, pour vivre vieux
La retraite, la retraite
On pouvait presque se croire heureux !

Car les emplois précaires,
Contrats intérimaires,



Salaires misérables
Bâtissent des carrières
Trouées comm' du gruyère
Ce n'est pas équitable.
Quand à soixant'-quinze ans
Fourbu et chancelant
On liquid'ra enfin
Ses droits à la retraite
Il ne restera rien
Que le goût d' la défaite.

La retraite, la retraite
On en est fier, on est debout
La retraite, la retraite
Faut la défendre jusqu'au bout.

Paroles détournées par Alain Clair, du
Syndicat Indépendant des Artistes UNSA



Avant-projet de loi

Son contenu et les commentaires de l'UNSA

Augmentation de l'âge légal : 62 ans en 2018.

Parallèlement, l'âge d'annulation de la décote sera porté de 65 ans à 67 ans entre le 1^{er} juillet 2016 et le janvier 2023.

Ces augmentations se feront à raison de 4 mois par an à compter du 1^{er} juillet 2011 pour la génération des gens nés en 1951. La génération 1952 se verra appliquer 8 mois au 1^{er} janvier 2012 et ainsi de suite jusqu'en 2018.

Pour tous, l'âge légal sera prolongé de deux ans par rapport à l'âge actuel.

Pour les régimes spéciaux, le relèvement de l'âge légal aura lieu à partir de 2017 pour tenir compte de la réforme de 2008.

Commentaires de l'UNSA : Avec ce projet de réforme, pour beaucoup de salariés, qui ne pourront se permettre d'avoir une retraite amputée par la décote, l'âge effectif de la retraite sera donc de 67 ans. Cette mesure pénalisera avant tout les salariés aux périodes d'activités incomplètes et en majorité les femmes. Par comparaison, l'Allemagne a décidé de porter à 67 ans son âge de départ à la retraite en 2028, soit 10 ans après, mais avec une durée d'activité fixée à 35 ans !

Augmentation de la durée d'activité

La durée de cotisation sera augmentée en fonction de l'espérance de vie à 41 ans et 1 trimestre pour les générations 1953 et 1954. Compte tenu des estimations actuelles de l'INSEE, la durée de cotisations devrait être de 41,5 ans en 2020.

Commentaires de l'UNSA : Il s'agit de l'application stricte de la réforme de 2003 qui prévoyait que toute augmentation de l'espérance de vie soit répercutée



sur la période de travail pour les 2/3 et sur le temps en retraite pour 1/3.

Prise en compte de « l'usure » des salariés

Le dispositif « carrières longues » sera prolongé. Pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie, l'âge de départ à la retraite augmentera pour ces assurés, sans dépasser 60 ans. Pour les assurés nés après le 1^{er} janvier 1956, l'âge d'accès au dispositif carrière longue sera donc fixé à :

- 58 ou 59 ans pour les assurés qui ont débuté leur activité professionnelle à 14 ou 15 ans
- 60 ans pour ceux qui ont débuté leur activité professionnelle à 16 ans, soit un décalage d'une année par rapport à la situation actuelle

Par ailleurs, ce dispositif sera ouvert aux assurés ayant démarré leur activité à l'âge de 17 ans : pour ces derniers, l'âge de la retraite sera maintenu à 60 ans s'ils



remplissent les conditions de durée d'assurance applicable au dispositif.

Cette durée d'assurance reste fixée à deux ans de plus que la durée nécessaire pour avoir une retraite à taux plein.

Commentaires de l'UNSA : Un salarié qui aura commencé à travailler à 18 ans aura cotisé 44 ans pour pouvoir liquider sa retraite !

Pour la prise en compte de la pénibilité,

le gouvernement maintient l'âge à 60 ans avec une pension complète aux assurés justifiant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 20% ayant donné lieu à l'attribution d'une rente pour maladies professionnelles (ou pour accidents du travail de même nature).

Pour l'avenir, les expositions aux risques professionnels seront désormais obligatoirement enregistrées dans un carnet de santé individuel du salarié.

Commentaires de l'UNSA : Cette prise en compte individuelle ne correspond pas du tout à nos demandes. Ce n'est pas la pénibilité qui est reconnue, mais l'invalidité.

Emploi des seniors

Deux mesures sont prises à ce titre :

- aide à l'embauche pendant 1 an pour les recrutements de seniors de plus de 55 ans
- renforcement du tutorat entre les seniors et les jeunes. Cette mesure sera financée par les fonds de la formation professionnelle.

Commentaires de l'UNSA : Ce n'est pas des mesures d'exonérations supplémentaires qui permettront de solutionner ce problème majeur d'emploi.



de réforme des retraites

Synthèse des mesures de recettes

MESURE (en € constants 20101)	RENDEMENT 2011	RENDEMENT 2020
Contributions des hauts revenus	410 M€	630 M€
Augmentation de 40% à 41% du taux marginal du barème de l'impôt sur le revenu	230 M€	290 M€
Retraites-chapeaux : suppression de l'abattement de 1 000 pour l'imposition des rentes et instauration d'une contribution salariale spécifique de 14%	110 M€	140M€
Stock-options : passage de la contribution patronale spécifique sur la valeur des options de 10% à 1 4% et de la contribution salariale sur le gain de levée d'option de 2,5% à 8%	70 M€	200 M€
Contributions des revenus du capital	1 090 M€	1 340 M€
Hausses d'1 point des prélèvements proportionnels :		
-Plus-values de cessions mobilières (1 8% à 19%)	90 M€	110 M€
-Plus-values de cessions immobilières (1 6% à 1 7%)	45 M€	50 M€
-Prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes et les intérêts (18% à 19%)	130M€	160M€
Suppression du crédit d'impôt sur les dividendes	645 M€	800 M€
Imposition des plus-values de cessions de valeurs mobilières au 1er euro	180MC	220 M€
Total taxes sur les ménages	1 500 M€	1 970 M€
Annualisation des allègements généraux de charges sociales	2 000 M€	2 400 M€
Suppression du plafonnement de la quote-part pour frais et charges sur les dividendes reçus par une société mère de ses filiales	200 M€	250 M€
Total taxes sur les entreprises	2 200 M€	2 650 M€
TOTAL	3,7 Mds€	4,6 Mds€

Commentaires de l'UNSA : Les hauts revenus et les revenus du capital ne sont impactés qu'à la marge et pas du tout en rapport avec de vraies solidarités. Nous sommes loin des efforts partagés que demande l'UNSA.

La mesure concernant l'annualisation des allègements généraux de charges sociales ne consistent qu'à mettre un terme à des contournements de la loi.

Mécanismes de solidarité

Deux mesures sont prises à ce titre :

- améliorer la couverture des chômeurs non indemnisés, pour tenir compte de la difficulté d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Le nombre de trimestres validés par la solidarité lorsqu'une personne est au chômage non indemnisée passera de 4 à 6 trimestres.
- L'indemnité journalière perçue pendant le congé maternité sera désormais inté-

grée dans le salaire de référence pour le calcul de la pension.

Commentaires de l'UNSA : ces deux mesures constituent des avancées qu'il faut noter.

Mesures diverses

Le gouvernement décide d'utiliser les ressources du Fonds de Réserve des Retraites pour financer l'intégralité des déficits du régime général et du FSV pendant la période de montée en charge de la réforme.

Commentaires de l'UNSA : Il s'agit là d'un changement de destination du Fonds de Réserve que l'UNSA ne souhaitait pas



Le gouvernement compte sur la reprise

Il prend en compte l'espoir d'une diminution du chômage et programme un transfert de cotisation de l'assurance chômage vers l'assurance vieillesse en 2015.

Commentaires de l'UNSA : Déjà prévu pour 2008 ce changement d'affectation anticipe des évolutions économiques que nul ne peut prévoir.



Le renouveau dans le changement !

par **Sylvie Liziard**
Secrétaire générale

La nouvelle équipe élue
du secrétariat national

Le 50^{ème} Congrès du Syndicat-Unifié/UNSA des Caisses d'Épargne s'est déroulé du 2 au 4 juin au Cap d'Agde. Le thème principal de ce Congrès étant : « Pour un modèle bancaire BPCE porteur d'espoir : défendre ensemble nos réseaux et construire des valeurs communes ! ».

Plus de 200 congressistes ont planché sur les thèmes suivants :

- « l'évolution et le devenir du Syndicat Unifié-UNSA »
- « la stratégie du groupe BPCE et ses implications sociales »

■ **Sur le 1^{er} thème, les congressistes se sont largement prononcés contre des rapprochements avec d'autres organisations syndicales** sans pour autant écarter des alliances locales ponctuelles dans le but de préserver les intérêts du Syndicat Unifié-UNSA en cas de risque de disparition si la règle des 10% n'était pas atteinte aux élections professionnelles du comité d'entreprise. Les intervenants ont été très majoritairement favorables à un rapprochement UNSA-BPCE.

■ **Deux axes de réflexion ressortent donc :**

- Consolider l'existant et poursuivre le développement des actions du terrain afin de préserver les représentativités locales.
- Prendre en considération le périmètre du groupe BPCE en créant des liens et des ponts avec les autres entités ; avoir un discours et des positions les plus proches possible ; utiliser une convergence intelligente pour définir un nouveau socle social commun.

Nous avons eu ce débat avec nos camarades de la Fédération Banques Assurances.

Ils ont fait le constat qu'il existe une

réelle volonté de faire tous ensemble une UNSA forte et incontournable dans notre groupe.

■ **Le 2^{ème} thème : la stratégie du groupe et ses implications sociales**

• Le Syndicat Unifié-UNSA se prononce pour l'introduction de l'État dans le capital de BPCE par la transformation de la dette. Cette opération doit s'accompagner de l'ouverture à des partenaires mutualistes et entreprises partageant les mêmes valeurs éthiques vis-à-vis des clients de nos entreprises et plus généralement des citoyens.

Au-delà de cette résolution, la réflexion doit se poursuivre autour de thèmes qui ont été débattus lors du congrès :

- Revendiquer un sur-commissionnement du livret A pour financer le rôle social du Groupe.
- Associer nos clients et sociétaires pour une participation financière ou rétrocession d'intérêt pour des missions d'intérêt général.

L'actualité de notre Entreprise évolue rapidement depuis ces dernières années et nous devons poursuivre nos réflexions face à ces changements permanents. Prendre position et défendre les intérêts des salariés restent notre mission.

■ **Ce congrès fut aussi l'occasion d'élire le nouveau Secrétaire général**

Serge Huber, notre ancien secrétaire sor-

Jean-David Camus

de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardenne (secrétaire sortant),

Paul Muscato

de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse Réunion (secrétaire sortant),

François-Xavier Jolicard

de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin,

Karim Hassen

de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

tant, souhaitait profiter prochainement de sa retraite ; j'ai donc présenté ma candidature. C'est la première fois dans l'histoire de notre syndicat et de tous les syndicats des Caisses d'Épargne qu'une femme est nommée à cette fonction.

Je salue ce signe fort voulu par nos sections qui ont choisi la diversité, source de richesse et fondement même de notre organisation.

Mon programme est essentiellement tourné vers les sections et le développement de notre organisation au sein du nouveau groupe en établissant des relations basées sur la confiance et le respect de nos différences avec nos camarades des Banques Populaires. Le congrès devant servir de dynamique pour accélérer cet indispensable rapprochement.

Le nouveau secrétariat national est un amalgame d'expérience et de renouveau choisi par les sections qui forme aujourd'hui une nouvelle équipe à la tête de notre organisation.

Nous sommes plus que jamais déterminés, dans cette période troublée, à défendre les intérêts des Agents du Groupe BPCE et la pérennité de nos Entreprises avec l'aide et le soutien de tous les acteurs de l'UNSA.

Sous les pavés le mécontentement

Sommaire

Notre invité Saïd Darwane : Agir ensemble contre les discriminations, promouvoir la diversité.

FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES,

ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Responsable :

Luc Martin-Chauffier

21 rue Jules Ferry

93170 Bagnole

T I : 01 48 18 88 22

T I : 01 48 18 88 15

Fax : 01 48 18 88 91

courriel : bque-ass@unsa.org

Site :

<http://banques-assurances.unsa.org>

Avec le vote du texte sur les retraites par l'Assemblée Nationale en première lecture, nous voyons que les données démographiques l'ont emporté.

La réforme 2003-2010, Fillon-Sarkozy ne touche pas fondamentalement le levier financement.

Pour rester dans l'épure de la retraite par répartition, avant de se poser éventuellement la question de l'augmentation des cotisations, nous pourrions évoquer les allègements de cotisations sociales accordés aux employeurs pour favoriser la création d'emplois. Cette politique a-t-elle favorisé l'emploi et compensé les pertes subies par les régimes sociaux ? Beaucoup de

cadeaux aux employeurs pour peu de résultats, nos entrepreneurs étant devenus au fil du temps les maîtres de l'effet d'aubaine.

Les niches fiscales, les niches sociales que nous venons d'évoquer n'empêchent pas la France de se désindustrialiser et donc de voir le chômage se maintenir à près de 10%.

Le maître mot de la situation sociale et politique est : injuste.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation où, comme l'a dit Alain Olive dans une interview, « notre rôle

est d'exprimer une colère sociale qui est là et qui est plus large que les retraites ».

Les salariés ne supportent plus les comportements irresponsables de quelques dirigeants. Les parachutes dorés, les retraites chapeaux, les stocks options, les bonus, les salaires dépassant le sens commun, tout cela

est devenu insupportable et s'ajoute au fait que les retraites version 2010 sont injustes car elles sanctionnent dans leurs effets toujours les mêmes, les femmes, les précaires, les chômeurs, tous ceux qui sont les plus sensibles à la crise économique.

Le mécontentement est patent. Il est capital qu'il soit canalisé par les syndicats

qui veulent une « autre réforme » et non pas « se lancer dans un affrontement général avec ce gouvernement » comme le suggère Solidaires. Notre rôle est d'arriver à convaincre par le rapport de force le gouvernement de se mettre autour de la table pour négocier une réforme des retraites qui pérennise la répartition tout en étant juste sur la répartition des efforts.

Exprimons dans le calme notre mécontentement sur les pavés de nos villes.

Luc Martin-Chauffier



Agir ensemble contre promouvoir

Notre invité : Saïd Darwane, conseiller national

Dans le panel des discriminations les plus courantes, nous avons celles touchant : les femmes, les personnes en situation de handicap, les homosexuels (elles), l'origine ethnique réelle ou supposée avec ses déclinaisons raciales et religieuses.

Certaines comme celles concernant les femmes et le handicap sont en principe cadrées par la loi et des accords nationaux interprofessionnels, des accords de branches et d'entreprises. Les autres cas sont répréhensibles, mais dans les entreprises l'usage est souvent plus fort que la loi. Toutes sont en fait bien présentes au quotidien sur les lieux de travail.

Nous avons demandé à Saïd Darwane en complément du dossier sur les discriminations, traité dans le numéro 130 de juillet-août d'UNSA Magazine, de nous donner son opinion sur trois thèmes :

- Discriminations et diversité sont-elles liées ?
- Le syndicalisme français n'est-il pas dans la dénonciation sans proposer des solutions de fond et à long terme ?
- Que fait l'UNSA pour promouvoir la diversité et agir contre les discriminations ?

Q : Dans la société française et dans les entreprises, discriminations et diversité sont-elles liées ?

SD : En droit du travail, la discrimination est le traitement inégal et défavorable appliqué à certaines personnes. Dans le sens commun, discriminer signifie « opérer un choix, une sélection ». La loi française liste une série de 18 critères ne devant pas influencer le choix lors d'un recrutement ou d'un licenciement ni lors des décisions relatives à une sanction ou à l'évolution de la carrière. La diversité est un concept qui s'est imposé dans le débat public en 2004 comme moyen de prévenir les discriminations dans le monde du travail. En quelques années ce concept s'est largement répandu dans le monde de l'entreprise, à la fin de 2004 une trentaine de grandes entreprises ont signé une « charte de la diversité » en s'engageant à refléter la diversité du salariat, elles sont environ 2000 entreprises signataires en 2008 et sont rejointes également par quelques collectivités territoriales. En octobre 2006 les partenaires sociaux ont signé un « accord national interprofessionnel relatif à la diversité dans l'entreprise » et en septembre 2008, un « label diversité » a été créé par les pouvoirs publics. En plus, la législation qui prohibe les discriminations s'est étoffée depuis novembre 2001, tout en n'oubliant pas que pour la République, le citoyen est un individu semblable à tous les autres. Mais la réalité est autre, les discriminations sont là et les enquêtes, les études et les rapports annuels de la HALDE le prouvent. Dans le « pays des Droits de l'Homme », la diversité dans le monde de travail devrait aller de soi et les discriminations ne pas exister ou du moins ne pas être tolérées. Or il n'en est rien.

Ainsi, l'égalité hommes-femmes est

loin d'être la règle, être handicapé est la plupart du temps un obstacle à l'emploi, même si la loi punit les employeurs qui ne respectent pas le quota légal. D'ailleurs, la mise en place de quotas de 6% est l'illustration de l'existence de la discrimination dont sont victimes les personnes en situation de handicap. Quant aux salariés homosexuels, ils sont discriminés d'une manière à la fois plus insidieuse avec souvent l'accord des autres salariés. Nous sommes là dans le quasi préjugé et stéréotype culturel.

La diversité ethnique est, tout le monde le sait, difficile à faire respecter, d'autant plus quand le candidat est hautement diplômé et qu'il s'agit de professions qualifiantes ou d'entreprises à qualifications plus ou moins pointues. L'obstacle n'est pas la compétence des candidats, mais leur origine réelle ou supposée, tous citoyens français qu'ils puissent être.

Oui, actuellement et pour encore longtemps, diversité et discriminations vont et iront de pair et constituent un enjeu majeur pour restaurer l'égalité des chances.

Q : Les syndicats ne se limitent-ils pas à dénoncer et à peu proposer pour participer à l'évolution, même lente, des esprits et des comportements dans les entreprises et les services, n'oublions pas la fonction publique qui ne fait pas mieux que le privé ?

SD : La lutte contre les discriminations est un combat pour restaurer l'égalité. Les syndicats ont une double mission, celle de refuser la loi du silence en dénonçant tout acte discriminant et celle de faire évoluer les mentalités dans le monde syndical et dans le monde du travail en convaincant les salariés et les em-

les discriminations, la diversité

chargé du secteur discriminations

ployeurs, c'est là leur mission principale. Mais la lutte contre les discriminations est un combat collectif car les discriminations et les inégalités existent aussi en dehors du lieu de travail. Les syndicats doivent aussi participer à tous les niveaux institutionnels, politiques, associatifs, économiques et sociaux, à l'évolution des mentalités. Mais aussi et surtout à être parti prenante à l'élaboration de textes législatifs et contractuels sur les différents aspects de la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, avec à la fois un volet incitatif, sans oublier le corollaire sanction pour ne pas dire répression.

Pour en revenir à la dénonciation, elle est indispensable, car elle permet de relancer le débat d'une manière régulière. Nous sommes dans un domaine où la piqûre de rappel est à faire souvent. La dénonciation, c'est surtout de la pédagogie, de l'éducation, de l'information, de la prise de conscience, c'est à la fois faire appel à l'intelligence, et à la conscience.

Q : Et l'UNSA dans tout ça ? Quels moyens se donne l'UNSA pour à la fois agir contre les discriminations et promouvoir la diversité ?

SD : Bonne question. Le secteur dont j'ai la charge en tant que conseiller national, est sous la houlette du secrétaire général adjoint de l'Union, ce qui démontre l'importance que lui accorde l'UNSA, qui considère la lutte contre les discriminations comme un marqueur identitaire. Après le congrès de Lille, l'UNSA l'a identifié comme un secteur à part entière. Au congrès de Nantes le combat contre les discriminations et la promotion de la diversité a été mis en avant dans la résolution de congrès et en janvier 2006 le

Conseil national a voté à l'unanimité un plan d'action.

Nous participons aux activités d'organismes officiels comme l'acse (l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), la HALDE (Haute Autorité de lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), d'ailleurs une militante de votre fédération est très active en tant que Déléguée territoriale de la HALDE dans le Nord Pas de Calais. Nous travaillons aussi avec les associations et les ONG. L'UNSA est très impliquée dans l'évolution des dispositifs concernant les salariés en situation de handicap, il en est de même pour le combat pour l'égalité hommes-femmes.

En interne, nous avons mis en place des modules de formation sur ces différents sujets, ils sont utilisables par les UD et UR qui pour certaines d'entre elles organisent des stages par thèmes. Ainsi par exemple, l'UR de Pays de Loire et l'UD de Saint Etienne ont mis en place une formation sur « Comment être une force de proposition et un acteur du dialogue social ? », lors des négociations d'accords d'égalité et de promotion de la diversité. Et l'UR d'Ile de France a mis en place des formations sur l'égalité femmes-hommes dans le monde du travail. Les fédérations doivent aussi s'engager dans l'information et la formation de leurs militants.

Nous avons encore beaucoup à faire en interne pour que nos actes soient en conformité avec nos paroles mais nous en prenons le chemin pour être en accord avec les valeurs d'égalité que nous défendons tous ensemble.

Nouveau syndicat, nouvelle section syndicale

A Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, le Syndicat Unitaire de la BDAF (Banque des Antilles Française), majoritaire dans l'entreprise a rejoint l'UNSA et présente une liste aux élections professionnelles.

A la Banque Populaire Rives de Paris, 2^{ème} banque populaire en effectif, la quasi-majorité de la section syndicale CFDT nous rejoint.

Prochaines élections professionnelles début 2011.

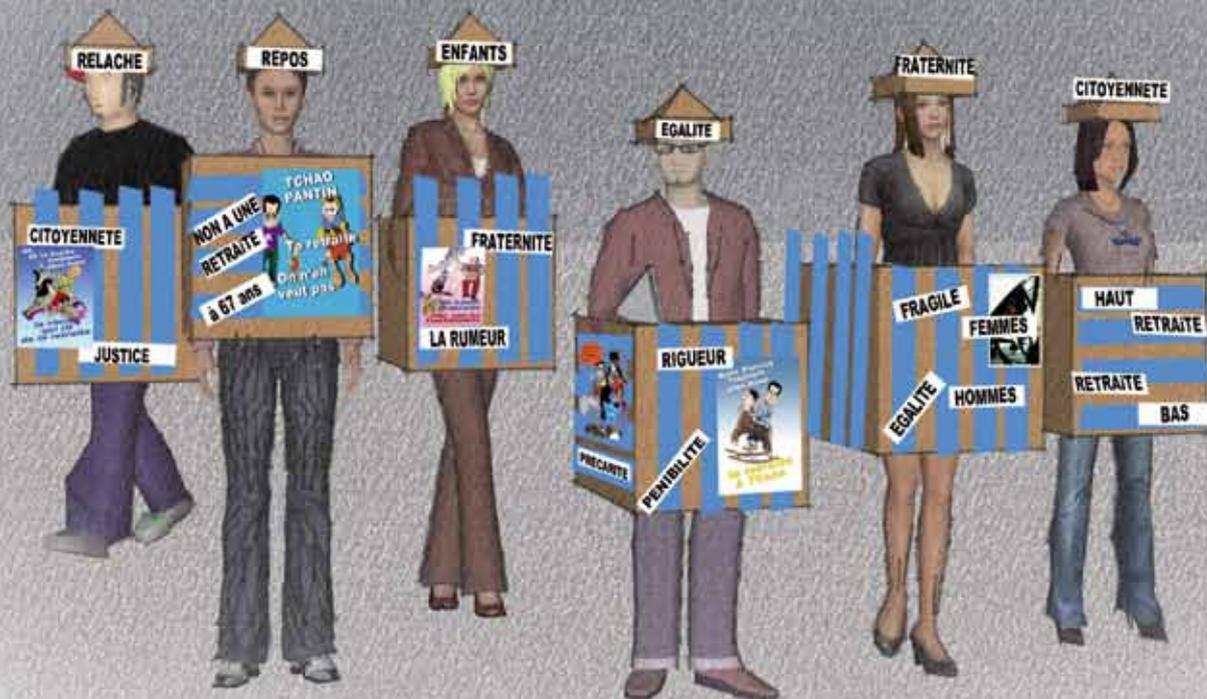
MAIF (CE 2010)	
Inscrits :	6 704
Exprimés :	3 731
CGT :	26,45 %
CFDT :	20,72 %
FO :	15,81 %
UNSA :	14,39 %
CGC :	12,54 %
CAT :	10,08 %

En 2006 nous faisons 12,15 %. En 2010, seule l'UNSA progresse et la CAT qui apparaît pour la première fois.

GENERALI (Global groupe) – CE 2010	
Inscrits :	7 110
Exprimés :	4 154
CGC :	27,54 %
CFDT :	25,10 %
FO :	14,19 %
UNSA :	13,21 %
CGT :	9,88 %
CFTC :	9,86 %
SUD :	0,06 %

La CGT et la CFTC sont quasiment hors jeu.

Pour défendre nos retraites



Le 12 octobre
Tous sur les pavés
avec l'UNSA

N° 109
Octobre 2010

La politique du bélier

Sommaire

Le Représentant
de la Section
Syndicale : ses droits

Notre invité : Jean Grosset,
secrétaire général adjoint
de l'UNSA

FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES,

ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Responsable :

Luc Martin-Chauffier

21 rue Jules Ferry

93170 Bagnole

T 1 : 01 48 18 88 22

T 1 : 01 48 18 88 15

Fax : 01 48 18 88 91

courriel : bque-ass@unsa.org

Site :

<http://banques-assurances.unsa.org>

La réforme du régime des retraites relève de la loi. La loi de financement de la Sécurité Sociale est votée chaque année par le Parlement.

Le gouvernement n'est pas dans l'obligation de négocier les termes du projet de loi, avec les partenaires sociaux. Mais rien ne lui interdit de l'inscrire dans « l'agenda social ».

N'oublions pas, que la protection sociale collective, en France, est gérée par le paritarisme. L'Assurance Maladie est présidée par Michel Régereau de la CFDT, la CNAF par Jean-Louis Deroussen de la CFTC, la CNAV par Danièle Karniewicz de la CFE-CGC, et l'ACOSS qui gère la trésorerie de l'ensemble des branches par Pierre Burban de l'UPA.

Nous nous trouvons dans une situation paradoxale où les partenaires sociaux gèrent la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, mais n'ont pas les moyens d'influer sur la politique des régimes de retraites, celle-ci étant votée par le Parlement sur demande du Gouvernement.

Est-il logique que les partenaires sociaux soient dans une position qui fait d'eux les exécutants forcés d'une politique qu'une partie d'entre-eux (les syndicats) contestent ?

La retraite par répartition est financée



par les cotisations sociales, c'est son principe même.

Le bon sens aurait voulu que le gouvernement, non seulement consulte les organisations syndicales, mais se mette d'accord avec elles sur le contenu de la réforme. Les mesures d'âges ne sont pas totalement ineptes, elles demandent surtout à être corrigées pour un certain nombre de cas bien définis, les travailleurs ayant commencé à travailler tôt, les femmes ayant des carrières incomplètes, les travailleurs des professions dures...

Le gouvernement a décidé de passer en force, sur un sujet qu'il aurait pu rendre consensuel, s'il avait su négocier le contenu du projet de loi.

Le gouvernement a fait sien le mot d'ordre de FO « ni négociable, ni amendable ». Nous avons entendu des mots d'ordre plus intelligents.

Luc Martin-Chauffier

Mal-être

En réaction à l'actualité tragique touchant des salariés en détresse en octobre 2009, le Sénat a lancé une mission d'information sur la mal-être au travail dont voici les conclusions au terme de 36 auditions (syndicats, patronat, DRH, psychologues, sociologues, etc) ou tables rondes :

La satisfaction retirée du travail bien fait est en recul lorsque les contraintes de délai ou les exigences de la production deviennent intenable et obligent les salariés à se contenter d'un travail de moindre qualité. Elle est également diminuée lorsque les travailleurs sont amenés à accomplir des actes qu'ils désapprouvent. Les sénateurs se seraient-ils penchés sur l'industrialisation du secteur banques-assurances avec la dématérialisation, la perte du sens dans des métiers réduits à une série d'activités normées, l'inflation des stocks faute d'effectifs, le taux de décrochés, les règlements en 72 h...

Par ailleurs, l'individualisation des relations de travail affaiblit la solidarité et la coopération au sein des équipes, voire favorise une forme de concurrence entre collègues. C'est bien pour cela que l'UNSA défend les augmentations générales pour tous et se méfie de l'importance croissante des systèmes variables qui nous mettent en compétition.

La mission sénatoriale confirme ce que l'UNSA dénonce depuis longtemps : les remèdes basés sur des gadgets (séminaires, petits cadeaux, etc) n'ont aucune efficacité à long terme. Seules sont utiles des actions qui touchent à l'organisation et aux méthodes de management.

L'industrialisation du secteur a été mal conduite car pilotée par des financiers. Il faut changer les choses en faisant vivre les accords sur le stress.

Régulation européenne de l'assurance

Comme nous le savons, Solvabilité II va conduire à une meilleure garantie de la solvabilité des assureurs éloignant le risque systémique de la profession. L'augmentation des fonds propres sécurisera ainsi les marchés financiers et, par là même, les consommateurs. Pour retrouver cette

Le Représentant de la Syndicale : ses droits

La loi du 20 août 2008 a instauré un nouveau mandat, celui de représentant de la section syndicale.

L'article L.2142-1-1, édite qu'il « bénéficie des mêmes prérogatives que le délégué syndical, à l'exception du pouvoir de négocier des accords collectifs ». Nous allons essayer, ici, de cerner les droits du représentant de la section syndicale (RSS) en fonction des droits du délégué syndical (DS). Nous pensons qu'il ne suffit pas d'écrire, « à l'exception du... » pour que les missions du RSS soient d'une limpidité biblique.

Le Code du Travail dans son article L.2142-1-1 définit le rôle du RSS :

« Chaque syndicat qui constitue, conformément à l'article L.2142-1, une section syndicale au sein de l'entreprise ou de l'établissement de cinquante salariés ou plus, peut s'il n'est pas représentatif dans l'entreprise ou l'établissement, désigner un représentant de la section pour le représenter au sein de l'entreprise ou de l'établissement.

Le représentant de la section syndicale exerce ses fonctions dans le cadre des dispositions du présent chapitre. Il bénéficie des mêmes prérogatives que le délégué syndical, à l'exception du pouvoir de négocier des accords collectifs ».

Le Lamy social spécifie à la suite de l'article L.2142-1-1 que :

« Jusqu'à l'intervention de la loi du 20 août 2008, aucun texte ne prévoyait de disposition spécifique concernant la représentation d'une section syndicale. La

création du représentant de la section syndicale correspond au souci des partenaires sociaux, puis du législateur, de donner aux syndicats non encore représentatifs dans l'entreprise ou l'établissement les moyens d'obtenir les résultats électoraux qui leur permettront d'établir leur représentativité au sein de l'entreprise ou de l'établissement » (Position commune du 9 avril 2008 et rapport AN n° 992).

Le Code du Travail ne précise pas le rôle du RSS, si ce n'est en disant qu'il a les mêmes prérogatives que le DS, à l'exception de pouvoir négocier des accords collectifs.

Cela sous-entend-t-il que le RSS doit recevoir les mêmes informations que le DS ? Nous pensons que le RSS doit recevoir les mêmes informations que le DS dans le cadre de sa mission de négociations des accords collectifs d'entreprise. Le Code est muet sur ce sujet, nous en concluons que le mutisme de la loi nous est favorable.

Par ailleurs, nous reproduisons ci-dessous l'opinion du Professeur d'Université, Jean-Emmanuel Ray sur l'exercice des fonctions de RSS paru en octobre 2008 dans Liaisons Sociales Magazine.

Article L.2142-1-3 : « Chaque représentant de la section syndicale dispose d'un temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Ce temps est au moins égal à quatre heures par mois. Les heures de délégation sont de plein droit considérées comme temps de travail et payées à l'échéance normale. L'employeur qui entend contester l'utilisation faite des heures de délégation saisit le juge judiciaire. »

Notre nouveau RSS, pas encore DS mais aspirant à le devenir aux prochaines élections, bénéficie d'un régime créatif. S'il « dispose du temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions », ce temps est « au moins égal à quatre heures par mois ». Alors qu'en général le montant légal ne peut être dépassé, hors circonstances exceptionnelles, serait-ce ici un plancher... sans plafond ?

Section

Mais, à l'inverse du DS, ce montant ne croît pas au rythme des effectifs : qu'il s'agisse d'une usine de 4 325 salariés ou d'un établissement de 96 collaborateurs, un seul RSS par syndicat, avec quatre heures par mois : nettement moins que le DS disposant de dix heures entre 50 et 150 salariés et de vingt-heures au-delà de 500.

Pendant ses heures de délégation, ce non-délégué peut librement circuler dans et hors l'entreprise et prendre contact avec des salariés au travail sur les chaînes ou dans les bureaux.

Mais aussi se rendre dans le local syndical... s'il existe. Car ce n'est pas une obligation dans les entreprises de moins de 200 salariés ; entre 200 et 999, nos syndicats actuels devront lui faire un peu de place dans le local commun. Et dans les entreprises de plus de 1 000 salariés, la loi nouvelle a créé un régime dualiste : l'employeur doit mettre à la disposition de chaque section syndicale constituée par une organisation syndicale représentative dans l'entreprise un local convenable, aménagé et doté du matériel nécessaire à son fonctionnement » (art. L.2142-8, 2ème alinéa nouveau). A contrario, rien de tel n'est prévu pour les sections des syndicats non encore représentatifs : leur local sera donc commun, évitant que de grandes entreprises ne se voient demander un nombre excessif de locaux.

Faut-il enfin inviter aux négociations (autres que le protocole d'accord préélectoral dont le régime est bouleversé, voir art. L.2314-3-1) ce militant qui aspire à pouvoir bientôt négocier comme DS plein ? S'il ne peut pas signer, disent les uns, cet entraînement lui sera utile, ajoutant qu'il vaut mieux que son opinion soit prise en compte à cet occasion plutôt qu'il organise après la résistance à l'accord. Mais un amendement sénatorial en ce sens a été rejeté : en droit, la séparation est donc totale, le RSS restant cantonné au droit syndical. En fait, il paraît évident que, vu sa fonction et ses espérances, il risque de ne pas rester inerte pendant les

négociations, et a fortiori après.

Sans doute souvent critique pour se valoriser en vue des prochaines élections qui le verront promu DS ou disparaître, le RSS sera donc absent de la table des négociations. Mais vraisemblablement pas de l'esprit des négociateurs, surtout ceux ayant obtenu autour de 10 % des suffrages aux élections précédentes et qui ne devraient pas faire de cadeau à ce concurrent potentiel.

Il n'est pas certain que les chefs d'entreprise apprécient cette nouveauté qui permettra à des syndicats ayant fait la preuve de leur non-représentativité électorale de durer indéfiniment en faisant tourner leurs militants comme RSS.

Enfin le RSS a un pouvoir de négociation, celui du protocole d'accord préélectoral.

Nous reproduisons le texte de la brochure du ministère du Travail sur la loi du 20 août 2008 :

« Désormais, l'employeur doit inviter à négocier le protocole d'accord préélectoral :

■ les organisations syndicales reconnues représentatives dans l'entreprise ou l'établissement, celles ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise ou l'établissement, ainsi que les syndicats affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel ;

■ les organisations syndicales qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituées depuis au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement concernés. »

De nombreux militants nous ont posé des questions sur le rôle du RSS, nous considérons qu'il faut aller au plus loin de ce que n'interdit pas la loi. La frilosité est mauvaise conseillère, il en est de même de l'auto-censure ■

rentabilité, ainsi entamée, ils pensent à des augmentations tarifaires, à la maîtrise des frais de distribution notamment la rémunération commerciale et les frais généraux des entreprises.

L'UNSA, rappelle que l'un des moteurs de la crise financière a été engendré par l'idéologie de l'augmentation sans fin de la rentabilité sur fonds propres et que la notion abstraite de « retour sur fonds propres » était chaque année de plus en plus ambitieuse. Cette idéologie a fait prendre des risques inconsidérés aux établissements financiers, provoquant la chute des marchés et l'augmentation du chômage.

Pour notre organisation syndicale UNSA, il n'est pas question de faire payer cette politique outrancière par les salariés de ces entreprises notamment les salariés les plus fragiles, que ce soient les réseaux commerciaux salariés ou toute autre catégorie de salariés travaillant sur des marchés où les exigences de rentabilité sur fonds devaient abriter.

Relations humaines ?

Jean-Paul Delevoeye, médiateur de la République, vient d'inviter les « services publics à repenser l'utilisation des nouvelles technologies au sein des administrations pour que la dématérialisation n'aille pas de pair avec une déshumanisation du service public ».

Et pendant ce temps là dans le secteur banques-assurances, on continue à déshumaniser : Après différents services administratifs, c'est la gestion du temps des salariés que les directions souhaitent déléguer à un ordinateur (logiciel PDTS à GMF et Invision chez AXA). A quand les augmentations individuelles déterminées par un programme informatique et des réclamations vers un centre d'appel délocalisé dans un pays non francophone ?

AXA		
CE 2010 (global AXA)		
Sur environ 22 000 inscrits		
Exprimés : 14 774		
CFDT :	5 906	39,98 %
CGC :	2 329	15,76 %
CGT :	2 129	14,41 %
UNSA :	1 797	12,16 %
CFTC :	1 433	9,70 %
FO :	1 180	7,99 %

CDC		
CAP 2010		
Inscrits : 4 006		
Exprimés : 2 467		
UNSA :	724	29,35 %
CGT :	649	26,31 %
CFDT :	587	23,79 %
SNUP FSU :	210	8,51 %
FO :	150	6,08 %
CGC :	70	2,84 %
SUD :	66	2,68 %

CAP 2010 : l'UNSA première organisation syndicale chez les fonctionnaires à la Caisse des Dépôts et Consignations. L'UNSA confirme sa première place chez les fonctionnaires. L'UNSA CDC obtient des élus dans toutes les CAP (9) devant la CFDT (8) et la CGT (6). L'UNSA pourra ainsi défendre et représenter tous les collègues fonctionnaires sur leur situation individuelle. Les autres syndicats n'ont pas d'élus CAP.

Notre invité : Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA



Quelques réflexions sur l'action menée contre la réforme gouvernementale des retraites

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous sommes à la veille des deux journées d'action du 28 octobre et du 6 novembre et, à cette étape, tout n'est pas écrit. Il faudra certainement, au niveau de l'UNSA, réfléchir aux engagements de ce mouvement social.

Quelques points de repère

■ L'intersyndicale dure depuis 24 mois et s'est donc constituée sur la question de la crise. C'est une forme nouvelle en France de relations intersyndicales qui introduit de meilleures relations entre les syndicats de notre pays.

Pendant 24 mois, et surtout au moment du « conflit des retraites », les discussions ont été loyales, constructives. Des divergences existaient, mais des compromis dans l'intérêt des salariés ont toujours été trouvés.

■ La forme de mobilisation choisie par les salariés a été de faire des manifestations. Nous avons, dès le départ, senti « la force du mouvement ». Nous n'étions pas en 1995 ni en 2003 et des millions de salariés, la semaine, le week-end, manifestaient leur opposition et s'installaient dans la durée.

C'est ainsi que les grèves reconductibles n'ont pas été choisies par la majorité des salariés comme moyen d'action pour faire céder le gouvernement. L'intersyndicale n'a pas relayé l'appel aux grèves reconductibles et a préféré le mot d'ordre « pour une autre réforme » au mot d'ordre du « retrait ». L'intersyndicale a aussi, dans son texte du 21 octobre, souhaité prendre ses distances avec des actions minoritaires en veillant « au respect des biens et des personnes ».

■ Le gouvernement est resté totalement inflexible, mais ce passage en force peut lui réserver de très désagréables surprises. La réforme est considérée comme injuste par la majorité de la population et sera présente dans les futurs débats qui traverseront la société française. L'UNSA s'y emploiera.

L'UNSA a pris une place dans ce mouvement important qui devrait nous permettre, dans les mois qui viennent, de poursuivre notre développement. Il conviendra certainement de pousser plus loin chacune de ces réflexions à notre Conseil national des 24 et 25 novembre 2010.

N° 110
Décembre 2010

Jacques Mairé et l'esprit de résistance

Sommaire

Notre invité :

Georges Dassis

Président du groupe des travailleurs
Comité Economique et Social Européen

La Grèce c'était hier,
aujourd'hui l'Irlande.
Demain à qui le tour ?

FÉDÉRATION NATIONALE DES BANQUES,

ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Responsable :

Luc Martin-Chauffier

21 rue Jules Ferry

93170 Bagnole

Tél : 01 48 18 88 22

Tél : 01 48 18 88 15

Fax : 01 48 18 88 91

courriel : bque-ass@unsa.org

Site :

<http://banques-assurances.unsa.org>

Mourir ne sanctifie pas. Mourir ne rend pas parfait. Mais la disparition d'un homme dont on peut dire « *c'était quelqu'un* » sur un ton admiratif, peut susciter un arrêt sur image.

Jacques Mairé avait tout pour séduire et tout pour énerver et tout cela en même temps. La force d'attraction de Jacques résidait dans sa capacité constante à se projeter en avant. Tout était projet pour faire mieux que le présent. Il était ambitieux pour le collectif auquel il appartenait. Il

ne s'agissait pas de poser son sac, mais de réfléchir à la suite. Toujours avancer. Nous avons quitté une organisation syndicale parce qu'elle s'était sclérosée sans perspective d'avenir. Nous avons rejoint l'Unsa pour construire un syndicalisme différent avec pour perspective un bouleversement du syndicalisme français qui le mettrait au niveau des grands syndicats européens, ceux du Nord de l'Europe étant un exemple pour Jacques.

Jacques ne pensait pas que l'Unsa a vocation à exister seule dans un monde syndical en pleine évolution, mais il pensait que l'intelligence des syndicalistes réformistes les amènerait à dépasser les intérêts d'appareil pour inventer, créer une nouvelle force syndicale ouverte à tous ceux qui croient que le syndicalisme en France peut être démocratique, intelligent, non sectaire, utile, efficace pour



faire avancer le progrès social sans passer par la case Révolution.

Dans son bureau de la rue Beaubourg, Jacques avait accroché une citation de Vaclav Havel affirmant que « *les seuls combats qu'on est sûr de perdre sont ceux qu'on n'ose pas engager* ». Jacques a aidé concrètement les syndicalistes de Solidarnosc.

Une fois prise la décision de résister en interne pour faire évoluer puis, devant

la paresse intellectuelle de nombreux responsables syndicaux, de quitter FO pour l'Unsa, Jacques n'a jamais changé de cap. Nous étions parfois en désaccord sur les méthodes, jamais sur l'essentiel.

L'essentiel c'était aussi l'amitié; il ne laissait jamais tomber quelqu'un, même s'il était pratiquement seul contre beaucoup.

L'esprit de résistance c'est d'être capable de prendre des décisions hors norme quand beaucoup préfèrent le calme plat. Jacques Mairé était plein de projets pour l'Unsa et donc pour l'avenir du syndicalisme.

L'esprit de résistance continue avec un résistant de plus dans la mémoire commune.

Luc Martin-Chauffier

La Grèce c'était hier, aujourd'hui l'Irlande. Demain à qui le tour ?

Nous avons demandé à Georges Dassis, syndicaliste grec et homme de conviction, de nous parler de la situation économique de la Grèce. Evoquer la crise grecque puis celle de l'Irlande ne peut que nous interroger et nous désoler de l'absence d'une solidarité européenne spontanée pour ces compatriotes européens dans la difficulté. Au lieu d'avoir une attitude de boutiquier nous pourrions profiter de ces crises pour faire une avancée majeure dans la notion de patrie Europe.



Georges Dassis, syndicaliste grec

- Militant syndical en Grèce dès l'âge de 15 ans
- Militant actif contre le régime des colonels en Grèce (1967-1974)
- Permanent national de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) de 1976 à 1980
- Depuis 1981, représentant de la Confédération Générale du Travail de Grèce (GSEE) à la Confédération Européenne des Syndicats (CES), à la Confédération Syndicale Internationale (CSI, anciennement CISL) et au Bureau International du Travail (BIT)
- Depuis 1982, membre du Comité Exécutif de la CES
- Membre du CESE de 1981 à 1990 et à partir de 2002
- Président de la section régionale du CESE de 1986 à 1990
- Président de la section ECO du CESE de 2004 à 2008
- Membre fondateur de l'Institut du Travail de la GSEE (1990) et secrétaire des relations internationales

La Grèce : membre de l'UE depuis 1981

Les 7 et 14 novembre derniers, à l'occasion des élections régionales, les électeurs grecs, malgré les mesures d'austérité adoptées par le gouvernement socialiste durant le dernier trimestre 2009, se sont prononcés majoritairement en faveur de la tolérance à l'égard de leur gouvernement et ils font toujours confiance à Georges Papandreou, lequel affirme vouloir mettre de l'ordre dans un pays qui traverse une crise majeure. La Grèce est devenue le dixième membre des Communautés européennes le 1er janvier 1981. Malgré les retards structurels qu'elle présentait sept ans après la chute du régime des colonels (1967-1974), son intégration aux Communautés européennes n'a pas posé de problème majeur. Vingt-huit ans après, mon pays a été au bord de la faillite.

Un gouvernement menteur et une commission européenne borgne

Le déficit budgétaire pour l'année 2010 se situera entre 12,6 et 15 %. Il faut dire ici qu'en mars 2004, lorsque le gouvernement socialiste (PASOK) a perdu le pouvoir, le déficit budgétaire s'élevait à 2,6 % du PIB. En avril 2004 le ministre des finances du gouvernement formé par

le parti conservateur « Nouvelle Démocratie » a annoncé que le déficit était de 4,4 % du PIB. En mai 2009, un autre ministre des finances de ce même gouvernement annonçait que le déficit était de 6 % du PIB. En octobre 2009, juste après les élections nationales remportées par le PASOK, le gouverneur de la Banque centrale de Grèce, qui avait été nommé par le gouvernement conservateur, a déclaré que le déficit budgétaire était de 12,6 % du PIB.

Le gouvernement, conservateur, de M. Karamanlis a donc menti, au moins durant les trois dernières années, tant aux citoyens grecs qu'à la Commission européenne.

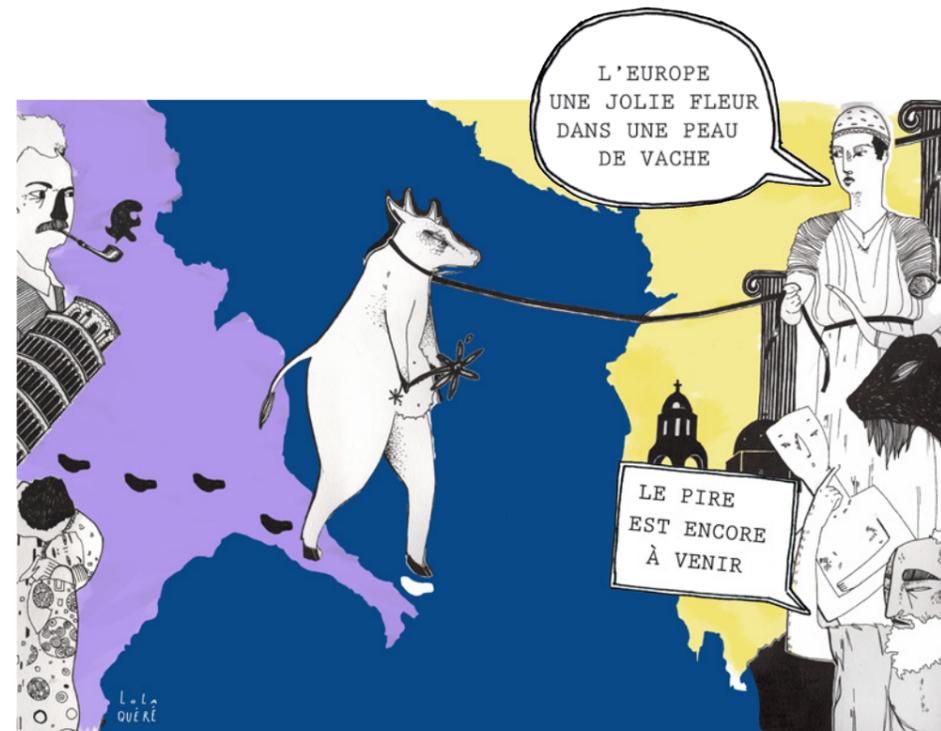
Une situation résultant des dysfonctionnements de la société grecque

Ce déficit est dû à plusieurs facteurs et notamment :

- à la fraude fiscale ;
- à la fraude au versement des cotisations à la sécurité sociale ;
- à la corruption, tant de la part de certains politiciens qu'au niveau de certains fonctionnaires publics ;
- à divers gaspillages, constatés et dénoncés par le gouvernement actuel, au niveau de l'administration et d'organismes publics ;
- aux dépenses de la défense nationale, qui, pour l'année 2010 s'élèveront à environ 6 milliards d'euros, soit 2,8 % du PIB, dont 2,3 milliards d'euros seront dépensés pour l'achat d'armements importés. Il faut noter que la moyenne des dépenses militaires des pays membres de l'OTAN est de 1,7 % du PIB.

Il est évident que les causes intérieures du déficit doivent être éradiquées par des mesures d'urgence, à prendre par le gouvernement actuel : combattre la corruption et les fraudes, éliminer les gaspillages et rendre le secteur public plus efficace.

Quant aux dépenses militaires elles se-



ront diminuées pour l'année 2011 mais resteront malgré tout disproportionnées par rapport à la richesse produite par la Grèce. Notons encore que l'argent dépensé par les grecs pour l'achat d'armements sert à créer de l'emploi dans les pays exportateurs, avec l'Allemagne et la France en tête.

Des mesures d'économie drastiques à partager entre tous

Jusqu'à présent le gouvernement affiche sa volonté de mettre de l'ordre dans les dépenses publiques, mais en attendant, les mesures d'austérité ont abaissé de manière significative le pouvoir d'achat des salariés et des retraités et le budget 2011 ne prévoit pas d'amélioration de la situation. Au contraire, des menaces pèsent sur le respect de la convention collective interprofessionnelle signée récemment par la GSEE et les organisations patronales pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2012. Devant ces menaces, les deux confédérations syndicales (la GSEE, qui représente les travailleurs du secteur privé et organismes d'utilité publique et l'ADEDY, qui re-

présente les travailleurs de la fonction publique) ont décrété une nouvelle grève générale pour le 15 décembre prochain.

Dans le projet de budget 2011, le gouvernement fixe pour objectif de réaliser une économie de 14,3 milliards d'euros afin de parvenir à un déficit public de 7,4 % du PIB. Il prévoit, entre autres, des fortes coupes dans les dépenses des entreprises

La Grèce en chiffres

La Grèce s'étend sur une superficie de 132.000 km², sur laquelle vivent 10 500 000 Grecs et environ 700 000 non Grecs. 1 794 000 personnes sont âgées de moins de 14 ans ; 1 697 000 personnes ont plus de 65 ans ; la population située dans la tranche d'âge de 14 à 65 ans compte 7 019 000 habitants. Dans le secteur public au sens large du terme sont employés environ 1 million de personnes ; le secteur privé occupe 1 278 000 personnes, tandis qu'environ 620 000 travailleurs sont actuellement à la recherche d'un emploi. Le nombre de travailleurs indépendants s'élève à environ 1 million de personnes. 1 302 000 personnes sont en âge de travailler mais restent économiquement non actives.

Le PIB pour 2009 s'élève à 234 milliards d'euros tandis que la dette publique s'élève à 298 milliards d'euros, soit 127,35 % du PIB.

Les 10 % les plus riches de la population perçoivent 27 % du PIB tandis que les 10 % les plus pauvres perçoivent 2 % du PIB.

Brèves

Elections :

Caisse Nationale de Prévoyance (CNP)	
CE 2010	
Inscrits : 2 936	
Exprimés : 1 614	
CGT	26,08 %
CFDT	22 %
UNSA	15,99 %
FO	13,32 %
SUD	9,17 %
CGC	7,93 %
CFTC	1,92 %
CAT	1,86 %
SNUP	1,73 %

La CGT enregistre la plus forte progression (+ 6,58 %)

Accord d'entreprise

AGPM : extrait de l'accord sur « l'égalité professionnelle au sein du groupe AGPM »

La sensibilisation de l'ensemble des acteurs

La sensibilisation de l'ensemble des acteurs Ces actions de sensibilisation s'attachent notamment à identifier les stéréotypes à l'origine de pratiques discriminatoires et les enjeux économiques de l'égalité professionnelle.

Les procédures de recrutement

Le Groupe AGPM s'efforce de procéder à des recrutements équilibrés, c'est-à-dire à des recrutements qui reflètent à compétences, expériences et profils équivalents, la diversité des

d'utilité publique ainsi que le gel des salaires déjà réduits des fonctionnaires et des retraites. Par ailleurs, il espère réduire les énormes gaspillages constatés au niveau des services de santé et des fournitures des hôpitaux publics (appareils médicaux, médicaments, prothèses, etc.).

Une solidarité européenne à petite vitesse. Des spéculateurs à grande vitesse

Le pays a évité la faillite grâce à un prêt de 110 milliards d'euros sur 3 ans, dont 80 milliards, à un taux d'intérêt de 5 % par an, proviennent de 26 États membres de l'Union (la Slovaquie n'a pas contribué) et dont les 30 milliards restants, avec un taux d'intérêt de 3,05 % par an, proviennent du FMI.

En effet, après avoir inspiré une gestion désastreuse, causé la crise et contraint les États à s'endetter lourdement pour sauver le système bancaire, les spéculateurs, qui n'ont rien perdu de leur arrogance, s'en prennent cyniquement à la crédibilité des États pour faire grimper artificiellement les taux d'intérêts des dettes publiques, que les citoyens sont appelés à rembourser.

La situation difficile de la République hellénique est due, pour une part, à une mauvaise gestion. Ce type de gestion a été inspirée et soutenue par la dynamique pernicieuse du capitalisme financier : l'idéologie de la dérégulation, du court terme, de la spéculation et de la recherche systématique du profit immédiat. Tout indique que cette même idéologie a déjà causé et causera encore des dégâts du même type dans d'autres pays. À des degrés divers, elle en a causé partout.

Irlande : la commission européenne devrait investir dans la solidarité et le courage politique

Jusqu'au début du mois de novembre 2010, le gouvernement irlandais déclarait être capable d'affronter la crise sans aucune aide extérieure. Le 18 novembre, il s'est adressé à la Commission européenne pour demander l'aide financière dans le cadre du fonds de sauvetage de la zone euro. Mais c'est avec le FMI qu'une délégation européenne s'est rendue à Dublin.

Apparemment, l'Union européenne est incapable d'agir pour assurer sa propre stabilité. Et dire que l'apport financier des pays membre de l'UE au FMI repré-

sente 33,15 % de ses ressources totales, soit près de 64 milliards d'euros.

À en croire certains économistes et autres savants, on doit s'adapter aux «marchés financiers». Ils ne disent pas «aux spéculateurs», cette poignée d'hommes sur la planète qui décident de la mort ou de la vie de millions d'êtres humains, d'arrêter de torpiller des états souverains.

Si vraiment elle le voulait, L'Union européenne, forte de cinq cents millions de citoyens, pourrait faire face à ces spéculateurs. Pour commencer, il suffirait que nos chefs d'États se mettent d'accord pour parler d'une seule voix dans les instances internationales, puis pour négocier avec les autres grands blocs économiques et militaires.

Grèce : ne pas laisser les chinois être les seuls amis des pays en difficulté

En attendant, dans l'avenir immédiat, le gouvernement grec devra trouver les fonds nécessaires pour servir la dette, pour investir dans l'économie réelle créatrice d'emplois et corriger, au moins partiellement, les injustices sociales accentuées par les mesures d'austérité imposées par le mémorandum signé avec le FMI, l'Union européenne et la Banque centrale européenne. Il devra aussi attirer de vrais investisseurs étrangers qui, jusqu'à présent ne se sont pas manifestés, sauf les Chinois qui ont acheté l'exploitation d'un quai du port du Pirée.

La solidarité constitue un des fondements de l'Union européenne. Dans le cas de la Grèce – et probablement de l'Irlande également –, on ne peut pas vraiment parler de solidarité dans le cas de certains États, et non des moindres. En effet, lorsqu'un pays de l'UE emprunte de l'argent à un taux d'intérêt de 3 % et le prête à un autre pays membre de l'Union à 5 %, il réalise une affaire commerciale plutôt qu'il n'accomplit un acte de solidarité.

Faire de la crise une opportunité de solidarité des peuples de l'UE

On est déjà loin en deçà de la volonté des signataires du traité instituant la Communauté économique européenne (1957), qui affirmaient vouloir renforcer l'unité de leurs économies et en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées.

Le combat doit continuer. Le combat d'idées, le combat pour mobiliser tous les citoyens et pour exiger que nos dé-

candidats reçus en entretiens d'embauche.

La formation professionnelle continue

Les éléments d'évaluation professionnelle et d'orientation de carrière sont identiques pour tous. Ils découlent de la reconnaissance des compétences, de l'expérience, de la performance et de la qualité professionnelle.

Le congé de maternité, d'adoption, de présence parentale, de soutien familial ou de paternité ne doit avoir aucune incidence sur l'évolution de carrière et salariale des salariés. L'entreprise doit porter une attention particulière à l'évolution professionnelle des femmes, et notamment l'accès de celles-ci aux équipes dirigeantes, aux postes à responsabilité et d'encadrement. L'accès des femmes à ces fonctions et postes doit avoir pour objectif une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les familles de métiers. L'égalité salariale s'applique entre salariés occupant un même emploi.

Elections :

Crédit Mutuel Méditerranéen	
CE 2010	
Inscrits : 1 087	
Exprimés : 879	
CGT	62,22 %
CFDT	16,60 %
UNSA	7,96 %
SNB	7,62 %
FO	5,46 %

L'UNSA malgré une progression de 40 voix n'atteint pas la barre des 10 %. Nous allons donc fonctionner avec un RSS. Le SNB qui présentait des candidats dans les trois collèges perd sa représentativité dans le collège cadre (14 %) à cause de la présentation des candidats dans les autres collèges.

cideurs politiques osent enfin déclarer la guerre aux spéculateurs de ce monde. Ce combat, nous pouvons le gagner, à condition de ne pas verser dans l'indifférence des uns vis-à-vis des malheurs des autres ; à condition de le mener tous ensemble, dans tous les pays de l'Union. Et qui sait: d'autres régions du monde pourraient nous suivre.

*Georges Dassis
Président du groupe des travailleurs
Comité Economique et Social Européen*